

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 858

29 avril 2006

SOMMAIRE

Advanced Development Venture Private Equity S.A., Luxembourg	41183	GPI S.A., Luxembourg	41162
Albin West S.A.H., Luxembourg	41172	Greenfield International Holding S.A., Luxembourg	41178
Alcor Bank Luxembourg S.A., Luxembourg	41175	I.S.T. - Internationale Spedition und Transport S.A.H., Luxembourg	41184
AMCO Advisors (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	41163	Ilico S.A.H., Luxembourg	41177
AMCO CEE Real Estate Opportunities SCA Sicar, Luxembourg	41138	Immo Inter Finance S.A., Luxembourg	41175
Arquinos AG, Luxembourg	41176	Jabelmalux S.A., Luxembourg	41178
Bayside International S.A., Luxembourg	41180	Kalk en Dolomiet Maatschappij S.A., Luxembourg	41169
BIP Investment Partners S.A., Luxembourg	41177	KGC Networks Luxembourg S.A., Luxembourg	41162
Bluestar International S.A., Luxembourg	41175	Logos Invest Holding S.A., Luxembourg	41178
Bluestone Residuals, S.à r.l., Luxembourg	41170	Metals Finance Invest S.A., Luxembourg	41184
Brooklyn Bridge Company S.A., Luxembourg	41181	Nisoca Holding S.A., Luxembourg	41173
Cablinvest S.A., Luxembourg	41181	Oikopolis, S.à r.l., Munsbach	41169
Capstar Holding S.A., Luxembourg	41182	Osborne & Moore S.A., Luxembourg	41171
Caravel Investissements S.A., Luxembourg	41169	Parafin Holding S.A., Luxembourg	41178
Cegedel S.A., Strassen	41176	Parts Immobilière S.A., Luxembourg	41174
(Les) Cerisiers S.A., Luxembourg	41183	Patrimoine Fund Select, Sicav, Luxembourg	41171
Champ I USA Lux Penrice, S.à r.l., Luxembourg ..	41160	Perot Systems Luxembourg, S.à r.l., Dommeldange	41169
CML, Compagnie Maritime Luxembourgeoise S.A.H., Luxembourg	41182	Polifontaine S.A., Luxembourg	41180
CompAM Fund, Sicav, Luxembourg	41173	Porteur S.A., Luxembourg	41170
Creola S.A., Luxembourg	41172	Porteur S.A., Luxembourg	41170
Destiny Invest S.A., Luxembourg	41181	Porteur S.A., Luxembourg	41170
Doranda S.A., Luxembourg	41181	Renu Holding S.A., Luxembourg	41179
Dyatex S.A., Luxembourg	41183	Rochelux S.A.H., Luxembourg	41173
Eowyn S.A., Luxembourg	41180	S.G.P.M. International S.A., Luxembourg	41177
Explor Holding S.A., Luxembourg	41179	Sabarel Holding S.A., Luxembourg	41179
F & C Portfolios Fund, Sicav, Luxembourg	41138	Schumann - Lavédrine Asset Management I, Sicav, Luxembourg	41172
FDR Gestion S.A., Luxembourg	41182	Shivling Holding S.A., Luxembourg	41182
Ficus S.A., Luxembourg	41174	Sports Group Development S.A., Luxembourg ..	41171
Foncière Newton S.A., Luxembourg	41180	Vatem S.A.H., Luxembourg	41184
G.P.G. S.A.H., Luxembourg	41175	Woodlander Project S.A., Luxembourg	41174

F & C PORTFOLIOS FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 25.570.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 26 janvier 2006, le Conseil d'Administration de la SICAV F&C PORTFOLIOS FUND est composé comme suit, jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire de 2007:

- André Elvinger,
- Jacques Elvinger,
- Roberto Seiler,
- Antonio Thomas,
- Laurence Llewellyn,
- Simon Airey,
- Nick Criticos.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2006.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2006, réf. LSO-BN00376. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012291/850/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2006.

AMCO CEE REAL ESTATE OPPORTUNITIES SCA SICAR,

Société d'Investissement en Capital à Risque.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 115.490.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the sixth day of April.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared:

1. AMCO ADVISORS (LUXEMBOURG), S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated under Luxembourg law pursuant to a deed of the Luxembourg Notary Jean-Joseph Wagner acting in replacement of the Notary Gérard Lecuit residing in Luxembourg dated 6 April 2006, not yet registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and whose articles of association have not been yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations; and

2. AMCO ADVISORS CENTRAL & EASTERN EUROPE LLP, a company incorporated and governed by the laws of England having its registered office at 98, Arundel Avenue, South Croydon, Surrey, CR2 8BE, UK.

All represented by Mr Max Welbes, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of two proxies given under private seal respectively on April 6, 2006 and March 24, 2006, which, initialed ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a limited partnership by shares (société en commandite par actions), which they declared to organize among themselves.

Preliminary title definitions

In these Articles of Incorporation, the following shall have the respective meaning set out below:

«Affiliates»: means in respect of an entity any natural person or corporation directly or indirectly controlling, controlled by, or under control with, the said entity

«Articles of Incorporation»: these articles of incorporation

«Auditor»: the auditor of the Company acting in its capacity as qualified independent auditor (réviseur d'entreprise agréée) of the Company

«Bank Business Day»: each day upon which the banks are open for business in Luxembourg

«Central Administration»: the Company's central administration agent in Luxembourg

«CEE Countries»: Ukraine, Latvia, Hungary, Poland, the Czech Republic, Slovakia, Romania, and Bulgaria

«Closings»: one or more subsequent closings including the First Closing and the Final Closing

«Commitment»: the commitment of an Investor to subscribe for Ordinary Shares and to pay them in within the time limits and under the terms and conditions set forth in the Prospectus and summarized in the Subscription Agreement entered into by the relevant Investor

«Company»: AMCO CEE REAL ESTATE OPPORTUNITIES SCA SICAR, a Luxembourg investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque) incorporated as a partnership limited by shares (société en commandite par actions)

«Custodian»: the Company's custodian and paying agent in Luxembourg

«Defaulting Investor»: an Investor declared defaulting by the Company in accordance with article 7.4 of these Articles of Incorporation

«Drawdown Date»: the date on which a Drawdown is payable by the Limited Shareholders and determined in accordance with the provisions set out in the Prospectus

«Drawdown Notice»: a notice whereby the Company informs each Limited Shareholder of a Drawdown

«Drawdown»: a drawdown made by the General Partner in order to request Limited Shareholders to pay in whole or part of the remaining balance of the Initial Price in respect of each Ordinary Share they have subscribed for

«Eligible Investors»: the Investors who qualify as well-informed investors in accordance with the provisions of article 2 of the Law of 15 June 2004, as defined in article 7.2 of the Articles of Incorporation

«EUR»: Euro, the single currency of the participating member states of the European Economic and Monetary Union

«Final Closing»: the date on which the Offering Period ends, as such date is indicated in the Prospectus

«First Closing»: the first date determined by the Company on which Subscription Agreements in relation to the first issuance of the Ordinary Shares have been received and accepted by the Company and which corresponds to the date during the Offering Period to mark the difference between Initial Investors and New Investors, as such date is indicated in the Prospectus

«General Partner»: AMCO ADVISORS (LUXEMBOURG), S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) that will exercise the management of the Company

«Independent Appraiser»: the independent appraiser as appointed by the General Partner and as described in the Prospectus

«Initial Investors»: Investors, whose subscriptions have been accepted until (and including) the First Closing

«Initial Price»: the subscription price at which the Ordinary Shares are offered on the First Closing or on any other Subsequent Closings, which will be determined and paid under the terms and conditions indicated in the Prospectus

«Investment Advisory Committee Representative»: each member of the Investment Advisory Committee

«Investment Advisory Committee»: the committee created to assist the General Partner, which will consist of representatives of Shareholders of the Company and other third parties (if any), formally appointed by the General Partner in accordance with the provisions set out in article 18 of these Articles of Incorporation and the Prospectus

«Investment Period»: the period, that is expected to end by the first (1st) anniversary of the Final Closing, during which it is envisaged that all Commitments will be entirely drawn down and that the remaining balance of the Initial Price will be fully paid up to the Company subject to the conditions as set out in the Prospectus

«Investment»: direct and indirect participations in companies (including claims on such companies), the exclusive object and purpose of which is the acquisition, promotion and sale as well as the letting or development of property (consisting of land and buildings) or property related long-term interests such as surface ownership, lease-hold and options on real estate investments

«Investors»: Eligible Investors who have signed a Subscription Agreement (for the avoidance of doubt, the term includes, where appropriate, the Shareholders)

«Law of 10 August 1915»: the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time

«Law of 15 June 2004»: the Luxembourg law of 15 June 2004 on the investment company in risk capital as amended from time to time

«Limited Shareholders»: the holders of Ordinary Shares (actions ordinaires de commanditaires) and whose liability is limited to the amount of their investment in the Company

«Management Shares»: the management shares (actions de l'associé gérant commandité) held by the General Partner in the share capital of the Company in its capacity as unlimited shareholder (associé gérant commandité)

«Manager»: any member of the board of managers of the General Partner

«Net Asset Value»: the net asset value of the Company as determined in accordance with the Prospectus and article 10 of these Articles of Incorporation

«New Investors»: the Investors entering the Company at the second or Subsequent Closings, i.e. the Investors, whose subscriptions have been accepted in the period between the First Closing and (including) the Final Closing

«Offering Period»: the period during which Ordinary Shares are offered for subscription at the Initial Price, starting on the First Closing and ending with the Final Closing

«Ordinary Shares»: the ordinary shares (actions ordinaires de commanditaire) held by the Limited Shareholders (actionnaires commanditaires) in the share capital of the Company

«Prohibited Person»: any person, firm, partnership or corporate body, if in the sole opinion of the Company the holding of Ordinary Shares by such entity may be detrimental to the interests of the existing Shareholders or of the Company, if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or otherwise, or if as a result thereof the Company may become exposed to tax disadvantages, fines or penalties that it would not have otherwise incurred; the term «Prohibited Person» includes any investor that does not meet the definition of Eligible Investors as described above in accordance with the provisions of the Law of 15 June 2004

«Prospectus»: the prospectus of the Company

«Real Estate»: the final underlying of an Investment

«Shareholders»: the holders of the Shares, i.e. the Limited Shareholders and/or the Unlimited Shareholder as the case may be

«Shares»: the shares in the capital of the Company, including the Management Shares held by the General Partner and the Ordinary Shares held by the Limited Shareholders as more fully explained in article 5 of these Articles of Incorporation

«Subscription Agreement»: the subscription agreement entered into between an Investor and the Company by which the Investor subscribes for Ordinary Shares of the Company

«Subsequent Closing»: a Closing after the First Closing until and including the Final Closing

«Subsequent Investor»: an existing Shareholder which makes an additional subscription that will increase its Commitments

«Undrawn Commitments»: Investors' Commitments to subscribe for Ordinary Shares under the Subscription Agreement which have not yet been entirely drawn down and fully paid in to the Company

«Unlimited Shareholder»: AMCO ADVISORS (LUXEMBOURG), S.à r.l., who holds one (1) Management Shares (actions de l'associé gérant commandité) and who will be, in its capacity as unlimited shareholder (associé gérant commandité), liable without any limits for any obligations that cannot be met out of the assets of the Company

«Valuation Date»: a date on which the Net Asset Value is determined in accordance with the Articles of Incorporation and the Prospectus

«VAT»: the value added tax

Chapter I.- Name, Registered office, Object, Duration

1. Corporate name. There is hereby established among the General Partner in its capacity as Unlimited Shareholder, the Limited Shareholders and all persons who may become owners of the Shares, a Luxembourg company under the form of a limited partnership by shares (société en commandite par actions), qualifying as an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque).

The Company will exist under the corporate name of AMCO CEE REAL ESTATE OPPORTUNITIES SCA SICAR.

2. Registered office. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

The General Partner is authorized to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for the amendments to the Articles of Incorporation.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be taken by the General Partner.

3. Object. According to article 1 of the Law of 15 June 2004 and as more fully described below, the Company's investment objective is to invest its assets in securities of companies with real estate related activities representing risk capital in view of their launch, development or listing on a stock exchange in order to provide its Shareholders with high income and capital growth as the results of the management of these assets in consideration for the risk which they incur.

The Company will invest primarily in Russia and all other countries generally considered to comprise Central and Eastern Europe which include, but are not limited to the CEE Countries.

The investment objectives and policies of the Company shall be more fully described by the General Partner pursuant to article 13 hereof and shall be disclosed in the Prospectus.

The Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfillment and development of its purpose to the largest extent permitted under the Law of 15 June 2004.

4. Term. The Company is incorporated for a limited period of ten (10) years from the date of its incorporation and will terminate on 6 April 2016.

However, the term of the Company may be extended four times by the General Partner for additional periods of two years and a half (2.5) on each occasion and with a maximum term of ten (10) years from 6 April 2016 (the Company thus terminating on 6 April 2026 at the latest) in order to allow the Company to meet and complete its investment objectives. The decision to extend the term of the Company for additional periods of two years and a half (2.5) within the maximum period of ten (10) years as stated above will be taken at the discretion of the General Partner prior to the tenth (10th) anniversary of the date of incorporation of the Company or prior to the expiration of each period of two years and a half (2.5) that has extended the term of the Company as the case may be.

In addition, the General Partner may propose to the general meeting of Shareholders to extend the term of the Company beyond 6 April 2026. The resolution to extend the term of the Company beyond 6 April 2026 will then be adopted by the general meeting of Shareholders in the manner required for the amendment of the Articles of Incorporation, but only with the approval of the General Partner.

Chapter II.- Capital, Shares

5. Share capital. The initial share capital of the Company is of thirty-one thousand EUR (EUR 31,000) represented by:

- one (1) management shares held by the General Partner in its capacity as Unlimited Shareholder (herein referred to as «Management Shares») with no par value; and

- thirty (30) shares held by the Limited Shareholders (herein referred to as «Ordinary Shares») with no par value.

The Management Shares together with the Ordinary Shares are referred to as the «Shares» and each as a «Share» when the reference to a specific category of Shares is not required.

In accordance with Article 5 (2) of the Law of 15 June 2004, at least five percent (5%) of each Share has been paid in at the time of subscription. Payments on Shares not fully paid up at the time of subscription will be made at the time

and upon the conditions which the General Partner shall from time to time determine in accordance with article 7 hereof and as more fully determined in the Prospectus.

The minimum share capital of the Company shall be, as required by the Law of 15 June 2004, one million Euro (EUR 1,000,000.-).

The share capital of the Company shall at any time be equal to its Net Asset Value as defined in article 10 hereof.

6. Form of shares. The Company shall issue Shares in registered form only.

All issued registered Shares of the Company shall be registered in the register of Shareholders which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered Shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number of registered Shares held by him and the amount paid up on each Share.

The inscription of the Shareholder's name in the register of Shareholders evidences his right of ownership on such registered Shares. The Company shall normally not issue certificates for such inscription, but each Shareholder shall receive a written confirmation of his shareholding.

The Company shall consider the person in whose name the Shares are registered as the full owner of the Shares. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Subject to the provisions of article 8 hereof, any transfer of registered Shares shall be entered into the register of Shareholders.

Shareholders entitled to receive registered Shares shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of Shareholders.

In the event that a Shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register of Shareholders and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be so entered into by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such Shareholder. A Shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of Shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

Payments of distributions, if any, will be made to Shareholders, in respect of registered Shares at their addresses indicated in the register of Shareholders.

7. Issue and subscription for shares

7.1 Issue of the Shares

During the Offering Period, the General Partner is authorized to issue additional Ordinary Shares, without reserving to the existing Shareholders a preferential right to subscribe for the Ordinary Shares to be issued.

Ordinary Shares shall be issued and allotted only upon acceptance of a Subscription Agreement containing, inter alia, the Commitment of the prospective Limited Shareholder to subscribe for Ordinary Shares and to pay them in by contribution of a certain amount of cash or by contribution in kind to the Company. In exchange of its Commitment, the Company will issue partly paid in Ordinary Shares to the relevant prospective Limited Shareholder.

7.2 Restrictions to the Subscription for Shares

The Ordinary Shares may only be subscribed by Eligible Investors, which are in accordance with the Law of 15 June 2004:

- institutional investors; and
- professional investors, i.e. those investors who are, in accordance with Luxembourg laws and regulations, deemed to have the experience, knowledge and expertise to make their own investment decisions and properly assess the risk they incur; and
- any other well-informed investors who fulfils the following conditions:
 - (i) declares in writing that he adheres to the status of well-informed investor and invests a minimum of the equivalent in EUR of one hundred twenty-five thousand Euro (EUR 125,000.-) in the Company; or
 - (ii) declares in writing that he adheres to the status of well-informed investor and provides an assessment made by a credit institution, another professional of the financial sector subject to rules of conduct within the meaning of article II of Directive 93/22/CEE, or by a management company within the meaning of Directive 2001/107/CE, certifying experience, his experience and his knowledge in adequately appraising an investment in risk capital.

The General Partner may, in its absolute discretion, accept or reject any request for subscription for Ordinary Shares. He may also restrict or prevent the ownership of Ordinary Shares by any Prohibited Person as determined by the General Partner or require any subscriber to provide it with any information that it may consider necessary for the purpose of deciding whether or not he is, or will be a Prohibited Person.

The General Partner may impose restrictions on the frequency at which Ordinary Shares shall be issued. The General Partner may, in particular, decide that Ordinary Shares shall only be issued during one or more offering periods or at such other frequency as provided for in the Prospectus.

The General Partner may fix a minimum subscription level as well as a minimum shareholding which any Shareholder is required to comply with at any time as provided for in the Prospectus.

7.3 Issue price

Ordinary Shares will be issued at the Initial Price. The amount of the Initial Price and the terms and conditions under which it will be paid are determined by the General Partner and disclosed in the Prospectus.

The General partner may agree to issue Ordinary Shares as consideration for a contribution in kind, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from the Auditor of the Company which qualifies as a réviseur d'entreprises agréé.

The General Partner may delegate to any of its Managers, or any duly authorized officer of the Company or any other duly authorized person the power to accept subscriptions and to receive payment of the issue price of the Ordinary Shares to be issued and to deliver them.

7.4 Default provisions

In case a Limited Shareholder does not pay a Drawdown within ten (10) Bank Business Days from the day of receipt of a Drawdown Notice, the Company may declare such Limited Shareholder a Defaulting Investor.

Unless waived by the General Partner, this results in the following penalties:

- (a) a Defaulting Investor will be assessed damages equal to twenty five per cent (25%) of his Commitment; and
- (b) distributions to the Defaulting Investor will be set off or withheld until any amounts owed to the Company have been paid in full.

In addition, the General Partner may take any of the following actions:

(a) cause the Company to redeem the Ordinary Shares of the Defaulting Investor in the Company upon payment to such Defaulting Investor of an amount equal to seventy-five per cent (75%) of the net value of its shareholding in the Company (calculated using the lesser of historical cost or the most recent appraised values for the Risk Capital Investments) with the payment of the redemption proceeds to be made at the liquidation of the Company;

(b) provide the non-Defaulting Investors with a right to purchase on a pro rata basis the Ordinary Shares of the Defaulting Investor at an amount equal to seventy-five per cent (75%) of the net value of the Defaulting Investor's shareholding in the Company. The non-Defaulting Investors wishing to exercise this right must give notice of such fact to the General Partner who shall, within ten (10) Bank Business Days of receipt of such notice, offer the Ordinary Shares of the Defaulting Investor to the non-Defaulting Investors on a pro rata basis. On accepting the offer, each non-Defaulting Investor shall notify the General Partner of the number of its pro rata Ordinary Shares in respect of which it accepts the offer. Each non-Defaulting Investor will also indicate if it would be willing to purchase additional Ordinary Shares and furthermore indicating a limit of Ordinary Shares it is willing to purchase additionally if not all the non-Defaulting Investors Shareholders accept the offer of the General Partner. If not all the non-Defaulting Investors accept the offer in full, the remaining Ordinary Shares shall be sold to those non-Defaulting Investors, which have indicated a willingness to purchase further Ordinary Shares. If only one non-Defaulting Investor accepts the offer, all of the Ordinary Shares of the Defaulting Investor may be sold to such non-Defaulting Investor. However, if not all of the Ordinary Shares of the Defaulting Investor are proposed to be purchased by the non-Defaulting Investors, then the General Partner may provide any third party to purchase all the Ordinary Shares of the Defaulting Investor at an amount equal to seventy-five per cent (75%) of the net value of its shareholding in the Company;

(c) exercise any other remedy available under applicable law.

Limited Shareholders may be delivered an additional Drawdown Notice to make up any shortfall of a Defaulting Investor (not to exceed each Limited Shareholder's Undrawn Commitment) and, following the prior approval of the General Partner, new limited shareholders may be admitted to the Company for the purpose of making contributions in place of the Defaulting Investor.

8. Transfer of shares. The following transfer restrictions shall not apply to the transfers of the Management Shares.

Each Shareholder agrees that it will not sell, assign or transfer any of its Shares other than in accordance with the following cumulative conditions:

8.1 No Shareholders shall sell, assign or transfer any of its Shares to the existing Shareholders or to any third party without the prior written consent of the General Partner. The General Partner may, in its discretion and without indicating any reason therefore, decline to approve or register such transfer provided that, if the General Partner refuses to approve or register such transfer, it shall use best efforts to procure that itself or some person nominated or designated by it shall offer to acquire the Shares to which the transfer relates or to cause the Company to acquire such Shares at a price representing the Net Asset Value of the relevant Ordinary shares determined in accordance with article 10 as at the Valuation Date specified by the General Partner.

8.2 Shares are transferable or assignable provided that the purchaser, transferee or assignee thereof (the «Transferee») qualifies as an Eligible Investor.

8.3 Shares are transferable or assignable provided that the Transferee fully and completely assumes in writing any and all at such time remaining obligations relating to its position as a holder of Shares (including, without limitation, the obligation to pay in any remaining balance of the Commitments in accordance with any Drawdown made by the General Partner) of the vendor or transferor of Shares (the «Transferor») under the Subscription Agreement entered into by the Transferor.

8.4 The Transferor remains jointly and severally liable with the Transferee for any and all at such time remaining obligations relating to its position as holder of Shares (including, without limitation, the obligation to pay in any remaining balance of the Commitments in accordance with any Drawdown made by the General Partner) of the Transferor;

8.5 the Transferor irrevocably and unconditionally guarantees towards the Company, and the General Partner, as applicable, the due and timely performance by the Transferee of any and all obligations relating to its position as holder of Shares (including, without limitation, the obligation to pay in any remaining balance of the Commitments in accordance with any Drawdown made by the General Partner) of the Transferee (whether assumed from the Transferor, or incurred by the Transferee), and shall hold such parties harmless in that respect, to the extent permitted by law.

9. Redemption of shares. The Company is a closed-ended investment company in risk capital. Consequently, Ordinary Shares in the Company shall not be redeemable at the request of a Shareholder.

However, Ordinary Shares may be redeemed whenever the General Partner considers this to be in the best interests of the Company, subject to the terms and conditions the General Partner shall determine and within the limits set forth by law, the Prospectus and the Articles of Incorporation. In particular, but without limitation, Ordinary Shares may be redeemed at the option of the General Partner, on a pro rata basis among existing Limited Shareholders, in order to

distribute the net proceeds to the Limited Shareholders upon the disposal of an investment asset by the Company any net proceeds of such investment, notwithstanding any other distribution pursuant to these Articles of Incorporation. The redemption price shall be the Net Asset Value per Share determined in accordance with the provisions of article 10 of these Articles of Incorporation as at the Valuation Date specified by the General Partner in its discretion, less an amount, if any, equal to any duties and charges which may be incurred in relation to the disposal of the Company's investments as at the date of redemption in order to make such a redemption. The redemption price per Ordinary Share shall be paid within a period as determined by the General Partner which shall not exceed forty (40) Bank Business Days from the date fixed for redemption.

Moreover, where it appears to the Company that any Prohibited Person precluded from holding Ordinary Shares in the Company holds in fact Ordinary Shares, the Company may compulsorily redeem the Ordinary Shares held by any such Prohibited Person upon payment to such Prohibited Person of an amount equal to seventy five per cent (75%) of the net value of its shareholding in the Company (calculated using the lesser of historical cost or the most recent appraised value of the Company). The payment of the redemption proceeds to such Prohibited Person shall be made at the liquidation of the Company. In the event that the Company compulsorily redeems Ordinary Shares held by a Prohibited Person, the General Partner may provide the Limited Shareholders (other than the Prohibited Person) with a right to purchase on a pro rata basis the Ordinary Shares of the Prohibited Person at price equal to seventy-five per cent (75%) of the net value of the Prohibited Person's shareholding in the Company.

Any taxes, commissions and other fees incurred in connection with the redemption proceeds (including those taxes, commissions and other fees incurred in any country in which Shares are sold) will be charged by way of a reduction to any redemption proceeds. Shares repurchased by the Company may not be reissued and shall be cancelled in conformity with applicable law.

10. Calculation of Net Asset Value per share. The Net Asset Value per Share shall be expressed in EUR and shall be determined as of any Valuation Date by dividing the net assets of the Company, being the value of total assets less total liabilities, on any such Valuation Date, by the number of Shares then outstanding in the Company, in accordance with the rules set forth below.

The value of the Company's assets will be determined as follows:

1) real Estate acquired through the SICAR's wholly owned subsidiaries and/or intermediary vehicles will be valued at their estimated market value taking into account capital appreciation on the properties;

2) the value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid, and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless it is unlikely to be received in which case the value thereof shall be arrived at after making such discount as the General Partner may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;

3) securities which are listed on a stock exchange or dealt in on another regulated market, will be valued on the basis of the last available publicized stock exchange or market value price;

4) securities which are not listed on a stock exchange nor dealt in on another regulated market, and which are not referred to under 1 above, will be valued on the basis of the probable net realization value estimated with prudence and in good faith by the General Partner;

5) all other securities and other assets, restricted securities and securities for which no market quotation is available, are valued on the basis of dealer-supplied quotations or by a pricing service approved by the General Partner or, to the extent such prices are not deemed to be representative of market values, such other securities and other assets shall be valued at fair value as determined in good faith pursuant to procedures established by the General Partner.

For the appraisal of the value of properties and property rights registered in the name of the Company's wholly owned subsidiaries or partly owned companies where the participation of the Company equals or exceeds fifty per cent (50%) of all outstanding shares, the Company shall appoint one or more Independent Appraisers, provided that the Company's wholly owned subsidiaries and/or intermediary vehicles may deviate from such valuation if deemed in the interest of the Company and its Shareholders and provided further that such valuation may be established at the end of the fiscal year and used throughout the following fiscal year unless there is a change in the general economic situation or in the condition of the relevant properties or property rights held by the Company's wholly-owned subsidiaries or partly owned companies where the participation of the Company equals or exceeds fifty per cent (50%) of all outstanding shares or by any controlled property companies which requires new valuations to be carried out under the same conditions as the annual valuations.

The value of all assets and liabilities not expressed in EUR will be converted into EUR at the rate of exchange ruling in Luxembourg on the relevant Valuation Date. If such quotations are not available, the rate of exchange will be determined in good faith by or under procedures established by the General Partner.

The General Partner, in its discretion, may permit some other method of valuation to be used, if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Company. This method will then be applied in a consistent way. The Central Administration can rely on such deviations as approved by the Company for the purpose of the Net Asset Value calculation.

The Auditor will audit the calculation of the Net Asset Value no less frequently than annually.

11. Frequency and temporary suspension of the Net Asset Value. The Net Asset Value of Shares will be determined by the Central Administration under the responsibility of the General Partner twice a year, as at 30 June and 31 December of each calendar year and at any other Bank Business Day as the General Partner may decide. If one of these days is not a Bank Business Day in Luxembourg, the Net Asset Value will be determined on the next Bank Business Day in Luxembourg.

The General Partner may temporarily suspend the calculation of the Net Asset Value of Shares in exceptional cases where circumstances so require and provided the suspension is justified having regard to the interests of Shareholders. In particular, the General Partner may suspend the determination of the Net Asset Value of the Shares during:

a) any period when any one of the principal markets or other stock exchanges on which a portion of the assets of the Company, are quoted is closed (otherwise than for ordinary holidays) or during which dealings therein are restricted or suspended; or

b) any period when, as a result of political, economic, military or monetary events or any circumstances outside the control, responsibility and power of the General Partner, disposal of the assets owned by the Company is not reasonably practicable without this being seriously detrimental to the interests of Shareholders or if in the opinion of the General Partner issue, sale and/or redemption prices cannot fairly be calculated; or

c) any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price of any of the Company's assets or if for any reason the value of any asset of the Company which is material in relation to the determination of the Net Asset Value (as to which materiality the General Partner shall have sole discretion) may not be determined as rapidly and accurately as required; or

d) any period when the value of any wholly-owned (direct or indirect) subsidiary of the Company may not be determined accurately; or

e) any period when any transfer of Company involved in the realization or acquisition of investments cannot in the opinion of the General Partner be effected at normal rates of exchange; or

f) upon the publication of a notice convening a general meeting of Shareholders for the purpose of resolving to wind up the Company; or

g) when for any other reason, the prices of any investments cannot be promptly or accurately ascertained.

Notice of any suspension will be given to Shareholder.

Chapter III.- Management

12. Determination of the General Partner. The Company shall be managed by AMCO ADVISORS (LUXEMBOURG), S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), in its capacity as Unlimited Shareholder of the Company.

The Limited Shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

The General Partner may be removed by means of a resolution of the general meeting of Shareholders adopted as follows:

- the quorum shall be at least one half of the share capital being present or represented. However, if such quorum requirement is not met, a second general meeting of Shareholders will be called which may validly deliberate, irrespective of the portion of the share capital represented;

- in both meetings, the resolutions will be passed by:

- o in case of fraud, gross negligence or willful misconduct by at least two third of the votes of the Shareholders present or represented, provided that the fraud, gross negligence or willful misconduct has been proven by a final court decision;

- o in any other cases by at least two third of the votes of the Shareholders present or represented, subject to the approval of the General Partner.

13. Powers of the General Partner. The General Partner will have the broadest powers to administer and manage the Company, to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles of Incorporation to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the General Partner.

The General Partner will have the power, in particular, to decide on the investment objectives, policies and restrictions and the course of conduct of the management and business affairs of the Company, in compliance with applicable laws and regulations. He will have the power to enter into administration, investment and adviser agreements and any other contract and undertakings that it may deem necessary, useful or advisable for carrying out the object of the Company.

14. Representation of the company. The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the General Partner represented by its legal representatives or any other person to which such power has been delegated by the General Partner.

No Limited Shareholder shall represent the Company.

15. Liability of the General Partner and Limited Shareholders. The General Partner shall be liable with the Company for all debts and losses which cannot be recovered on the Company's assets.

The Limited Shareholders shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity whatsoever other than when exercising their rights as Shareholders in general meetings of the Shareholders and shall be liable to the extent of their contributions to the Company.

16. Delegation of powers agents of the General Partner. The General Partner may, at any time, appoint officers or agents of the Company as required for the affairs and management of the Company, provided that the Limited Shareholders cannot act on behalf of the Company without losing the benefit of their limited liability. The appointed officers or agents shall be entrusted with the powers and duties conferred to them by the General Partner.

The General Partner will determine any such officers or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

17. Dissolution, Incapacity of the General Partner. The Company shall be dissolved in the case of the General Partner's legal incapacity, dissolution, resignation, retirement, insolvency or bankruptcy or for any other reason provided under applicable law where it is impossible for the General Partner to act.

18. The Investment Advisory Committee. The Investment Advisory Committee will consist of representatives of Shareholders of the Company and other third parties (if any), formally appointed by the General Partner in accordance with the provisions set out herein.

Each of the Limited Shareholders whose Commitment represent at least twenty-six percent (26%) of the total Commitments of all Limited Shareholders in the Company after the Final Closing will have the right to have one representative appointed by the General Partner as member of the Investment Advisory Committee.

The Investment Advisory Committee shall make recommendations and provide assistance to the General Partner on, several matters including, but not limited to, matters of conflicts of interests, the annual budgets for the Company, the sanctions to a Defaulting Investor and on any matters where the members could potentially add value to the underlying investment of the Company. With respect to matters of recommendations on sanctions to a Defaulting Investor and matters of conflicts of interests, the Investment Advisory Committee Representative, appointed in relation to the Limited Shareholder, which is in default or has a potential conflict of interest, shall not be entitled to vote. In case of the equality of votes, the chairman of the Investment Advisory Committee will have a casting vote.

Moreover, all purchases or sales of properties through the Company's wholly owned subsidiaries and/or intermediary vehicles and all investments in other assets in excess of five million Euro (EUR 5,000,000.-), with the exception of financial investments for temporary or cash management purposes have to be approved by the General Partner and the Investment Advisory Committee. Prior to the approval of the Investment Advisory Committee, the General Partner will present a comprehensive analysis of the investment opportunity including the planned financing.

For the avoidance of doubt, the Investment Advisory Committee shall have no other power and discretion to make any decision or approve or disapprove any decision of the General Partner with respect to the making of or acquisition of investments, assets and rights of investments, the exercise of rights attached to any investment or the divestment of any investments, assets and rights of investments than the limited power granted to the Investment Advisory Committee in article 18 of these Articles of Incorporation.

The General Partner will on a reasonably regular basis report on the activities of and investments by the Company.

The quorum and majority rules for meetings of the Investment Advisory Committee shall be as follows:

- on the matters of conflicts of interests, the decisions of the Investment Advisory Committee are subject to a quorum requirement of fifty percent (50%) of its members being present or represented and any decisions on these matters will be validly taken with a majority of fifty percent (50%) of the Investment Advisory Committee Representatives present or represented. If the quorum is not achieved in a meeting of the Investment Advisory Committee, a subsequent meeting shall be called within a reasonable period of time, which is not subject to any quorum requirement;

- on any other matters, the decisions of the Investment Advisory Committee will be validly taken with a majority of seventy percent (70%) of the Investment Advisory Committee Representatives present or represented, without any quorum requirement.

Investment Advisory Committee Representatives may appoint proxies to attend meetings of the Investment Advisory Committee. Each Investment Advisory Committee Representative shall have one vote.

The Investment Advisory Committee Representatives will appoint a chairman. The Investment Advisory Committee shall meet upon a call from the General Partner, the chairman of the Investment Advisory Committee or by two Investment Advisory Committee Representatives and shall meet at least twice a year. The General Partner's Managers must be informed as other members of the Investment Advisory Committee and can attend the meetings of the Investment Advisory Committee as guests.

The Investment Advisory Committee shall meet by phone or in-person following not less than five (5) Bank Business Days notice (unless waived by each Investment Advisory Committee Representative in writing) of the matters to be considered and discussed by the Investment Advisory Committee and, in respect of decisions on proposed investments and divestments, receipt of a written outline setting out the main terms and conditions of such proposed meeting.

In case the Investment Advisory Committee must meet in person, reasonable out-of-pocket expenses of Investment Advisory Committee Representatives attending Investment Advisory Committee meetings shall be paid by the Company.

19. Conflict of interests. Any kind of conflict of interests is to be fully disclosed to the General Partner and the Investment Advisory Committee. The Company will enter into all transactions on an arm's length basis or on such other terms which are not materially less favorable to the Company as agreed by the General Partner.

In the event that the Company is presented with an investment proposal involving assets owned (in whole or in part) by a Shareholder, a shareholder of the General Partner, a Manager, the Investment Adviser or any Affiliate thereof, or with an investment proposal which were or are advised by a Shareholder, a shareholder of the General Partner, a Manager, the Investment Adviser or any Affiliate thereof, or involving any company whose shares are held by, or which has borrowed funds from a Shareholder, a shareholder of the General Partner, a Manager, the Investment Adviser or any Affiliate thereof, including any company managed, advised, or promoted by a Shareholder, a shareholder of the General Partner, a Manager, the Investment Adviser or any Affiliates thereof, the Shareholder, shareholder of the General Partner, Manager, the Investment Adviser or any Affiliates thereof as applicable, will fully disclose this conflict of interest to the General Partner who will revert to the Investment Advisory Committee for recommendations prior to the General Partner making a decision on such investment.

If a Shareholder has a conflict of interest, his representative is not entitled to vote in the Investment Advisory Committee making the investment recommendation.

For the avoidance of doubt, no contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the General Partner or the Managers or the Investment Adviser is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any of the General Partner or Managers or the Investment Adviser who serves as directors, officers or employees of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Chapter IV.- General meeting of Shareholders

20. Powers of the general meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. The general meeting of the Shareholders shall deliberate only on the matters which are not reserved to the General Partner by the Articles of Incorporation or by the law.

21. Annual general meeting. The annual general meeting of the Shareholders will be held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting on the second Tuesday of May at 10.00 a.m. If such day is a public or bank holiday, the meeting will be held on the next following Bank Business Day.

22. Other general meeting. The General Partner may convene other general meetings of the Shareholders. Such meetings must be convened if Shareholders representing one fifth (1/5) of the Company's share capital so require.

Such other general meetings will be held at such places and times as may be specified in the respective notices convening the meeting.

23. Convening notice. The general meeting of Shareholders is convened by the General Partner in compliance with the law.

As all Shares are in registered form, notices to Shareholders may be mailed by registered mail only sent at their registered address at least fifteen (15) Bank Business Days prior to the date of the meeting. Such notice will indicate the time and place of such meeting and the conditions of admission thereto, will contain the agenda and will refer to the requirements of Luxembourg law with regard to the necessary quorum and majorities at such meeting.

If all the Shareholders are present or represented at a general meeting of the Shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the Shareholders can waive all convening requirements and formalities.

24. Presence, Representation. All Shareholders are entitled to attend and speak at all general meetings of the Shareholders.

A Shareholder may act at any general meeting of the Shareholders by appointing in writing or by telefax, cable, telegram, telex, email as his proxy another person who need not be a Shareholder himself.

25. Vote. Each Share entitles the holder thereof to one vote.

Unless otherwise provided by law or by the Articles of Incorporation, all resolutions of the annual or ordinary general meeting of the Shareholders shall be taken by simple majority of votes of the Shareholders present or represented, regardless of the proportion of the capital represented but it being understood that any resolution shall validly be adopted only with the approval of the General Partner.

26. Proceedings. The general meeting of the Shareholders shall be chaired by the General Partner or by a person designated by the General Partner.

The chairman of the general meeting of the Shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of the Shareholders shall elect one scrutineer to be chosen from the Shareholders present or represented.

They together form the office of the general meeting of the Shareholders.

27. Minutes. The minutes of the general meeting of the Shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary and the scrutineer.

Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the General Partner.

Chapter V.- Business Year, Distribution of profits

28. Financial year. The Company's financial year begins on the first day of January and closes on the last day of December of each year.

29. Auditors. The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by one or several authorized independent auditors appointed by the general meeting of Shareholders and are remunerated by the Company.

The authorized independent auditors shall fulfill all duties prescribed by the Law of 15 June 2004.

30. Distribution. The general meeting of Shareholders shall, upon proposal of the General Partner, determine how the profits of the Company shall be treated and may declare distributions and/or dividends, provided however that no distribution will be made if, as a result, the net assets of the Company would fall below the minimum capital provided by law, i.e. one million Euro (EUR 1,000,000.-).

The General Partner may decide to pay interim dividends in compliance with the Law of 15 June 2004.

Payments of dividends may be paid in cash, in EUR or in any other currency selected by the General Partner, or in specie and at such time and place that the general Partner shall determine from time to time. In circumstances where distributions are made in a currency other than EUR, then the EUR value of such distribution (whether in currency or specie) shall be calculated at the rate of exchange applicable for the relevant currency at the date of distribution.

In any cases the above distributions and payments will be made after payment of or making appropriate provision (if any) for any Company's expenses and fees due, inter alia, to the General Partner and other service providers.

All distributions will be made net of any income, withholding and similar taxes payable by the Company, including, for example, any withholding taxes on interest or dividends received by the Company and capital gains taxes, withholding taxes on the Company's investments.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

31. Causes of Dissolution

31.1 Term of the Company

The Company will in principle be dissolved ipso jure on the expiration of its term, unless (i) the General Partner decides to extend the term of the Company for additional periods of two years and a half (2.5) on each occasion and with a maximum term of ten (10) years, or (ii) the general meeting of Shareholders decides, upon proposal of the General Partner, to extend the term of the Company beyond 2026.

The extension of the term of the Company under point (i) and (ii) of the precedent paragraph will be decided in compliance with article 4 hereof and subject to the Law of 15 June 2004 and the Law of 10 August 1915.

31.2 Legal incapacity or inability to act of the General Partner

The Company shall be dissolved in the case of the General Partner's legal incapacity, dissolution, resignation, retirement, insolvency or bankruptcy or for any other reason provided under applicable law where it is impossible for the General Partner to act.

31.3 Voluntary dissolution

At the proposal of the General Partner and unless otherwise provided by law and these Articles of Incorporation, the Company may be dissolved prior to the end of its term by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required to amend the Articles of Incorporation.

In particular, the General Partner shall submit to the general meeting of the Shareholders the dissolution of the Company when all investments of the Company have been disposed of or liquidated.

32. Liquidation. In the event of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be natural persons or legal entities) appointed by the Shareholders who will determine their powers and their compensation. Such liquidators must be approved by the Luxembourg supervisory authority and must provide all guarantees of honorability and professional skills.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed to the Shareholders pro rata to the number of the Shares held by them.

Chapter VII.- Final provisions

33. The custodian. To the extent required by the Law of 15 June 2004, the Company shall enter into a custody agreement with a banking or saving institution as defined by the Luxembourg law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended from time to time.

The Custodian shall fulfill the duties and responsibilities as provided for by the Law of 15 June 2004.

If the Custodian desires to retire, the General Partner shall use its best endeavors to find a successor custodian and will appoint it in replacement of the retiring Custodian. The General Partner may terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed to act in the place thereof. According to the Law of 15 June 2004, the duties of the Custodian shall cease in the case of voluntary withdrawal or of its removal by the Company until the Custodian is replaced, which must occur within two months, it being understood that the Custodian shall take all necessary steps for the good preservation of the interests of the Shareholders.

34. Amendments of these articles of incorporation. At any general meeting of the Shareholders convened in accordance with the law to amend the Articles of Incorporation of the Company, including its corporate object, or to resolve on issues for which the law or these Articles of Incorporation refers to the conditions set forth for the amendment of the Articles of Incorporation (e.g. the extension of the term of the Company and the removal of the General Partner), the quorum shall be at least one half of the share capital being present or represented. If such quorum requirement is not met, a second general meeting of Shareholders will be called which may validly deliberate, irrespective of the portion of the share capital represented.

In both meetings, resolutions must be passed by at least two thirds of the votes of the Shareholders present or represented, provided that no resolution shall be validly passed unless approved by the General Partner.

35. Indemnification. Neither the General Partner, nor any of its Affiliates, shareholders, officers, directors, agents and representatives, nor any member of the Advisory Committee (collectively, the «Indemnified Parties») shall have any liability, responsibility or accountability in damages or otherwise to any Shareholder, and the Company agrees to indemnify, pay, protect and hold harmless each Indemnified Party from and against, any and all liabilities, obligations, losses, damages, penalties, actions, judgments, suits, proceedings, costs, expenses and disbursements of any kind or nature whatsoever (including, without limitation, all reasonable costs and expenses of attorneys, defense, appeal and settlement of any and all suits, actions or proceedings instituted or threatened against the Indemnified Parties or the Company) and all costs of investigation in connection therewith which may be imposed on, incurred by, or asserted against the Indemnified Parties, the Company or in any way relating to or arising out of, or alleged to relate to or arise out of, any action or inaction on the part of the Company, on the part of the Indemnified Parties when acting on behalf of the Company or on the part of any agents when acting on behalf of the Company; provided that the General Partner in its capacity as Unlimited Shareholder of the Company shall be liable, responsible and accountable for and shall indemnify, pay, protect and hold harmless the Company from and against, and the Company shall not be liable to the General Partner for, any

portion of such liabilities, obligations, losses, damages, penalties, actions, judgments, suits, proceedings, costs, expenses or disbursements of any kind or nature whatsoever (including, without limitation, all reasonable costs and expenses of attorneys, defense, appeal and settlement of any and all suits, actions or proceedings instituted or threatened against the Company and all costs of investigation in connection, therewith asserted against the Company) which result from the General Partner fraud, gross negligence, willful misconduct or material breach of the Prospectus and the Articles of Incorporation.

In any action, suit or proceeding against the Company, or any Indemnified Party relating to or arising, or alleged to relate to or arise, out of any such action or non-action, the Indemnified Parties shall have the right to jointly employ, at the expense of the Company, counsel of the Indemnified Parties' choice, which counsel shall be reasonably satisfactory to the Company, in such action, suit or proceeding. If joint counsel is so retained, an Indemnified Party may nonetheless employ separate counsel, but at such Indemnified Party's own expense.

If an Indemnified Party is determined to have committed a fraud, gross negligence or willful misconduct, it will then have to reimburse all the expenses paid by the Company on its behalf under the preceding paragraph.

36. Applicable law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of 10 August 1915 and the Law of 15 June 2004.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31 December 2006.

The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2007.

Subscription

The share capital has been subscribed as follows:

Management Share:

Subscriber	Subscribed capital	Number of shares
AMCO ADVISORS (LUXEMBOURG), S.à r.l.	EUR 1,000.-	1

Ordinary Shares:

Subscriber	Subscribed capital	Number of shares
AMCO ADVISORS CENTRAL & EASTERN EUROPE LLP	EUR 30,000.-	30

The Management Shares and the Ordinary Shares have been fully paid in cash, so that the sum of thirty-one thousand EUR (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proven to the notary.

First extraordinary general meeting of Shareholders

The above Shareholders of AMCO CEE REAL ESTATE OPPORTUNITIES SCA SICAR representing the totality of Shares and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting of Shareholders and have unanimously passed the following resolutions:

- 1) The Company's registered office address is fixed at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);
- 2) The following is appointed independent auditor: PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., having its registered office at 400, route d'Esch, B.P. 1143, L-1014 Luxembourg; and
- 3) The term of office of the independent auditor shall be one year and end at the first annual general meeting of Shareholders to be held in 2007.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in Article 26 of the Law of 10 August 1915 and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, remunerations or charges, in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation, are estimated at about six thousand Euro (EUR 6,000.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil statuses and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le six avril.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1. AMCO ADVISORS (LUXEMBOURG), S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée sous droit luxembourgeois d'après un acte du notaire Jean-Joseph Wagner agissant en remplacement du notaire Gérard Lecuit demeurant à Luxembourg et daté au 6 avril 2006, pas encore déposé au registre de Commerce et des Sociétés et dont les statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et

2. AMCO ADVISORS CENTRAL & EASTERN EUROPE LLP, une société constituée sous droit anglais et dont le siège social se trouve au 98, Arundel Avenue, South Croydon, Surrey, CR2 8BE, Grande Bretagne.

Tous ici représentées par Monsieur Max Welbes, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations données sous seing privé respectivement le 6 avril 2006 et le 24 mars 2006, lesquelles, paraphées ne varietur par les mandataires et le Notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une «société en commandite par actions» qu'ils ont déclaré organiser entre eux.

Définitions préliminaires

Dans ces Statuts, les mots suivants auront la signification donnée ci-dessous:

«Actionnaires Commanditaires»: les détenteurs d'Actions Ordinaires dont la responsabilité est limitée au montant de leurs investissements dans la Société

«Actionnaires»: les détenteurs d'Actions Ordinaires, c'est-à-dire les Actionnaires Commanditaires et/ou l'Associé Gérant Commandité selon les cas

«Actions»: les actions du capital de la Société comprenant les Actions de Commandité détenues par l'Associé Gérant Commandité et les Actions Ordinaires détenues par les Actionnaires Commanditaires comme expliqué plus en détail à l'article 5 des présents Statuts

«Actions de Commandité»: les actions de commandité détenues dans le capital social par l'Associé Gérant Commandité en sa qualité d'actionnaire dont la responsabilité est illimitée

«Actions Ordinaires»: les actions ordinaires de commanditaires détenues par les Actionnaires Commanditaires dans le capital social de la Société

«Administration Centrale»: l'agent d'administration centrale de la Société au Luxembourg

«Affilié»: désigne, à propos d'une entité, toute personne physique ou toute société contrôlant directement ou indirectement, ou étant contrôlée directement ou indirectement ou placée sous contrôle commun avec cette entité

«Associé Commandité»: AMCO ADVISORS (LUXEMBOURG), S.à r.l., une société de droit luxembourgeois à responsabilité limitée qui exercera la gestion de la Société

«Associé Gérant Commandité»: AMCO ADVISORS (LUXEMBOURG), S.à r.l. qui détient une (1) Action de Commandité et qui sera, vu sa qualité d'actionnaire dont la responsabilité est illimitée, responsable sans limite de toutes les obligations qui ne pourront pas être recouvertes sur les avoirs sociaux de la Société

«Auditeur»: l'auditeur de la Société agissant en sa qualité d'auditeur qualifié indépendant (réviseur d'entreprise agréé) de la Société

«Avis de Libération»: un avis par lequel la Société informe chaque Actionnaire Commanditaire d'une Demande de Libération et demande à l'Actionnaire Commanditaire concerné de payer à la Société l'entièreté ou une partie du montant restant du Prix Initial des Actions Ordinaires qu'il a souscrites

«Clôtures»: une ou plusieurs clôtures subséquentes incluant la Première Clôture et la Dernière Clôture

«Clôtures Subséquentes»: une Clôture après la Première Clôture jusqu'à et y compris la Dernière Clôture

«Comité Consultatif»: le comité créé en vue d'assister l'Associé Gérant Commandité qui sera composé de représentants d'Actionnaires de la Société et de tiers (s'il y en a), nommés formellement par l'Associé Gérant Commandité conformément aux stipulations prévues à l'article 18 de ces Statuts et au Prospectus

«Contrat de Souscription»: le contrat de souscription conclu entre un Investisseur et la Société en vertu duquel cet Investisseur s'engage à souscrire des Actions Ordinaires dans la Société

«Date de Libération»: la date à laquelle un Engagement doit être payé par les Actionnaires Commanditaires et déterminé en vertu des stipulations contenues dans le Prospectus

«Demande de Libération»: une demande de libération faite par l'Associé Gérant Commandité afin de demander aux Actionnaires Commanditaires de payer en tout ou en partie du montant restant du Prix Initial de chaque Action Ordinaire qu'ils ont souscrite

«Dépositaire»: le dépositaire et agent payeur de la Société à Luxembourg

«Dernière Clôture»: la date à laquelle la Période d'Offre prend fin, comme indiqué dans le Prospectus

«Engagement»: l'engagement d'un Investisseur à souscrire des Actions Ordinaires et de les payer endéans les limites de temps et aux termes et conditions établies dans le Prospectus et résumées dans le Contrat de Souscription conclu par l'Investisseur en question

«Engagements Libérés»: les engagements pris par les Investisseurs de souscrire des Actions Ordinaires en vertu d'un Contrat de Souscription et qui ont été complètement appelés et payés à la Société

«Engagements Non-Libérés»: les engagements des Investisseurs à souscrire des Actions Ordinaires en vertu du Contrat de Souscription qui n'ont pas encore été complètement appelés et payés à la Société

«EUR»: l'euro, la monnaie unique des états membres participant dans l'Union Economique et Monétaire de l'Europe

«Évaluateur Indépendant»: l'évaluateur indépendant comme nommé par l'Associé Gérant Commandité et décrit dans le Prospectus

«Gérant»: tout membre du conseil de gérance de l'Associé Gérant Commandité

«Immobilier»: le sous-jacent final d'un Investissement

«Investissement»: les participations directes et indirectes dans des sociétés (y compris les créances sur ces sociétés) dans l'objet et le but exclusif est l'acquisition, la promotion et la vente ainsi que la location et le développement de propriétés immobilières (constituées de terrains et d'immeubles) ou d'intérêts immobiliers à long terme comme par exemple la propriété de surface, les baux à long terme et les options sur des investissements immobiliers

«Investisseurs»: des investisseurs Eligibles qui ont signé un Contrat de Souscription (afin d'éviter tout malentendu ce terme inclut, le cas échéant, les Actionnaires)

«Investisseur Défaillant»: un investisseur déclaré en défaut par la Société conformément à l'Article 7.4 des présents Statuts

«Investisseur Eligible»: les Investisseur qui qualifient en tant qu'investisseur bien informé au sens de la Loi du 15 juin 2004, comme défini dans l'article 7.2 des présents Statuts

«Investisseurs Initiaux»: les Investisseurs dont les souscriptions ont été acceptées jusqu'à (et y compris) la Première Clôture

«Investisseur Subséquent»: un actionnaire existant qui fait une souscription complémentaire qui augmente son Engagement

«Jour d'Evaluation»: une date à laquelle la Valeur Nette d'Inventaire est déterminée conformément aux Statuts et au Prospectus

«Jour Ouvrable Bancaire»: tout jour au cours duquel les banques sont ouvertes à Luxembourg

«Loi du 10 août 1915»: la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée

«Loi du 15 juin 2004»: la loi luxembourgeoise du 15 juin 2004 sur la société d'investissement en capital à risque, telle que modifiée

«Nouveaux Investisseurs»: les Investisseurs entrant dans la Société lors de la seconde Clôture ou d'une Clôture Subséquente, à savoir les Investisseurs dont les souscriptions ont été acceptées durant la période entre la Première Clôture et la Dernière Clôture (incluse)

«Pays de la CEE»: l'Ukraine, la Lituanie, la Hongrie, la Pologne, la République Tchèque, la Slovaquie, la Roumanie et la Bulgarie

«Période d'Investissement»: la période qui est sensée se terminer au premier (1^{er}) anniversaire de la Dernière Clôture et durant laquelle il est envisagé que tous les Engagements auront été entièrement libérés et que le montant restant du Prix Initial sera complètement payée à la Société selon les conditions déterminées au Prospectus

«Période d'Offre»: la période allant de la Première Clôture à la Dernière Clôture pendant laquelle des Actions Ordinaires sont offertes à la souscription à leur Prix Initial

«Personnes Prohibées»: toute personne, firme, association ou société dont, du seul avis de la Société, la détention des Actions Ordinaires peut être nuisible aux intérêts des Actionnaires existants ou de la Société, ou est susceptible de constituer une violation d'une disposition légale ou réglementaire de droit Luxembourgeois ou étranger ou avoir comme effet que la Société se trouve exposée à des préjudices fiscaux, amendes, pénalités qui n'aurait pas trouvé à s'appliquer autrement; le terme «Personne Prohibée» comprend tout investisseur qui ne rentre pas dans la définition d'Investisseur Eligible comme décrit ci-dessus en accord avec les dispositions de la loi du 15 juin 2004

«Première Clôture»: la première date déterminée par la Société à laquelle les Contrats de Souscription correspondant à la première émission d'Actions Ordinaires ont été reçus et acceptés par la Société et qui correspond en outre à la date de référence au cours de la Période d'Offre afin de marquer la différence entre les Investisseurs Initiaux et les Nouveaux Investisseurs, comme indiqué dans le Prospectus

«Prix Initial»: le prix de souscription auquel les Actions Ordinaires sont offertes lors de la Première Clôture ou de toutes les autres Clôtures Subséquentes et qui sera payé selon les termes et conditions indiquées dans le Prospectus

«Prospectus»: le prospectus de la Société

«Représentant du Comité Consultatif»: chaque membre du Comité Consultatif

«Société»: AMCO CEE REAL ESTATE OPPORTUNITIES SCA SICAR, une société d'investissement en capital à risque luxembourgeoise établie sous la forme d'une société en commandite par actions

«Statuts»: les présents statuts

«TVA»: la taxe sur la valeur ajoutée

«Valeur Nette d'Inventaire»: la valeur nette d'inventaire telle que déterminée dans le Prospectus et à l'article 10 des Statuts

Chapitre I^{er}.- Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

1. Dénomination. Il existe entre l'Associé Gérant Commandité en sa qualité d'actionnaire dont la responsabilité est illimitée, les Actionnaires Commanditaires et tous ceux qui deviendront détenteurs des Actions par la suite, une société luxembourgeoise sous forme de société en commandite par actions qualifiée comme une société d'investissement en capital à risque.

La Société existera sous la dénomination sociale de AMCO CEE REAL ESTATE OPPORTUNITIES SCA SICAR.

2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

L'Associé Gérant Commandité est autorisé à transférer le siège social de la Société au sein de la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Au cas où des événements d'ordre militaire, politique, économique ou social arriveraient ou seraient imminents et pourraient compromettre l'activité normale au siège social de la Société, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social à l'étranger sera prise par l'Associé Gérant Commandité.

3. Objet. En vertu de l'article 1 de la loi du 15 juin 2004 et comme plus amplement décrit ci-dessous, l'objet de la Société est d'investir ses avoirs dans des titres de société ayant des activités immobilières représentatives de capital à risque en vue de leur lancement, développement ou introduction en bourse afin d'offrir à ses Actionnaires les bénéfices issus de la gestion de ses avoirs en retour du risque qu'ils courent.

La Société investira initialement en Russie et tous les autres pays considérés généralement comme faisant partie de l'Europe Centrale et de l'Europe de l'Est, ce qui inclut, mais n'est pas limité aux pays de la CEE.

Les objectifs et politiques d'investissements de la Société seront décrits plus en détails par l'Associé Gérant Commandité conformément à l'article 13 et seront décrits dans le Prospectus.

La Société pourra faire toutes les opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 15 juin 2004.

4. Durée. La Société est créée pour une période de dix (10) ans à partir de la date de sa création et se terminera le 6 avril 2016.

Cependant à partir du 6 avril 2016 (et le terme étant donc le 6 avril 2026), la durée de la Société peut être étendue quatre (4) fois par l'Associé Gérant Commandité pour des périodes additionnelles de deux ans et demi (2,5) à chaque occasion et avec une durée maximale de dix (10) ans, afin de permettre à la Société de satisfaire et d'accomplir ses objectifs d'investissement. La décision de prolonger le terme de la Société de périodes supplémentaires de deux ans et demi (2,5) endéans la période maximale de dix (10) ans comme décrit ci-dessus sera prise de façon discrétionnaire par l'Associé Gérant Commandité avant le dixième (10ème) anniversaire de la constitution de la Société ou, le cas échéant, avant l'expiration de chaque période de deux ans et demi (2,5) qui a prorogé le terme de la Société.

En outre l'Associé Gérant Commandité peut proposer à l'assemblée générale des Actionnaires d'étendre la durée de la Société au-delà du 6 avril 2026. Cette décision de prolongation de la durée de la Société au-delà du 6 avril 2026 ans sera adoptée par l'assemblée générale des Actionnaires de la manière requise pour la modification des Statuts.

Chapitre II.- Capital social, Actions

5. Capital social. La Société a un capital social initial de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en:

- une (1) action détenue par l'Associé Gérant Commandité en sa qualité d'actionnaire dont la responsabilité est illimitée (ci-après l'«Action de Commandité») sans valeur nominale, et
- trente (30) actions ordinaires détenue par les Actionnaires Commanditaires (ci-après les «Actions Ordinaires») sans valeur nominale.

Les Actions de Commandité et les Actions Ordinaires seront renseignées comme les «Actions» lorsque leur appartenance à l'une des catégories des Actions n'est pas requise.

Conformément à l'article 5 (2) de la Loi du 15 juin 2004, il faut qu'au moins cinq pour cent (5%) de chaque Action ait été libéré lors de la souscription. Les paiements des Actions non complètement libérées lors de la souscription se feront aux conditions que l'Associé Gérant Commandité déterminera en accord avec l'article 7 ci-dessous, tel que cela est plus complètement détaillé dans le Prospectus.

Le capital social minimum de la Société sera, comme cela est requis par la Loi du 15 juin 2004, un million d'euros (EUR 1,000,000.-).

Le capital social de la Société sera toujours égale à la Valeur Nette d'Inventaire comme définie ci-dessous à l'article 10.

6. Forme des actions. La Société émettra seulement des Actions nominatives.

Toutes les Actions nominatives émises de la Société seront inscrites dans le registre des Actionnaires qui sera gardé par la Société ou par une ou plusieurs personnes indiquées à cet effet par la Société, et un tel registre contiendra le nom de chaque propriétaire des Actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu comme indiqué à la Société, nombre d'Actions nominatives détenues par lui et le montant payé pour chaque Action.

L'inscription du nom de l'Actionnaire dans le registre des Actionnaires prouve son droit de propriété sur de telles Actions nominatives. La Société ne délivrera normalement pas des certificats pour une telle inscription, mais chaque Actionnaire recevra une confirmation écrite de sa qualité d'Actionnaire.

La Société considérera la personne dont le nom figure dans le registre des Actionnaires comme le seul propriétaire des Actions. Envers la Société, les Actions de la Société sont indivisibles, puisque seulement un propriétaire est admis par Action. Les copropriétaires doivent nommer une personne unique en tant que leur représentant envers la Société.

En conformité avec l'article 8 ci-dessous, tout transfert d'Actions nominatives sera renseigné dans le registre des Actionnaires.

Les Actionnaires autorisés à recevoir des Actions nominatives fourniront à la Société une adresse à laquelle tous les avis et annonces pourront être envoyées. Une telle adresse sera également inscrite dans le registre des Actionnaires.

Au cas où un Actionnaire ne fournirait pas une adresse, la Société peut permettre que mention en soit faite au registre des Actionnaires, et l'adresse de l'Actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse inscrite au registre par la Société, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'Actionnaire. Un Actionnaire peut à tout moment faire changer l'adresse portée au registre des Actionnaires par une déclaration écrite envoyée à la Société à son siège social ou à telle autre adresse fixée par celle-ci.

Les distributions relatives aux Actions nominatives seront payées, s'il y en a, aux Actionnaires à leurs adresses indiquées dans le registre des Actionnaires.

7. Emissions et souscription des actions

7.1 Emission des Actions

Pendant la Période d'Offre, l'Associé Gérant Commandité est autorisé à émettre des Actions Ordinaires supplémentaires, sans devoir réserver aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscriptions pour de telles Actions Ordinaires.

Les Actions Ordinaires seront émises et allouées seulement moyennant acceptation d'un Contrat de Souscription contenant, entre autres, l'engagement des futurs Actionnaires Commanditaires de souscrire à des Actions Ordinaires et de les payer par apport en numéraire ou par apport en nature à la Société. En échange de son Engagement, la Société émettra des Actions Ordinaires partiellement libérées en faveur de l'Actionnaire Commanditaire concerné.

7.2 Restrictions à la Souscription des Actions

Les Actions Ordinaires seront seulement souscrites par des Investisseurs Eligibles au sens de la loi du 15 juin 2004, qui sont:

- les investisseurs institutionnels; et
- les investisseurs professionnels, c'est-à-dire les investisseurs qui sont présumés avoir, en accord avec les lois et règlements luxembourgeois, l'expérience, la connaissance et l'expertise de prendre seuls des décisions d'investissement et d'évaluer correctement le risque qu'ils courent, et

- tout autre investisseur bien informé qui remplit les conditions suivantes:

(i) il déclare par écrit son adhésion au statut d'investisseur bien informé et investit au minimum cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) dans la Société, ou

(ii) il déclare par écrit son adhésion au statut d'investisseur bien informé et il bénéficie d'une appréciation, de la part d'un établissement de crédit, d'un autre professionnel du secteur financier soumis à des règles de conduite au sens de l'article 11 de la Directive 93/22/CEE ou d'une société de gestion au sens de la Directive 2001/107/CE, certifiant de son expertise, son expérience ainsi que sa connaissance pour apprécier de manière adéquate un investissement en capital à risque.

L'Associé Gérant Commandité peut, discrétionnairement, accepter ou rejeter n'importe quelle demande de souscription pour des Actions Ordinaires. Il peut également limiter ou empêcher la propriété des Actions Ordinaires à n'importe quelle Personne Prohibée comme déterminée par l'Associé Gérant Commandité ou exiger de n'importe quel souscripteur de lui fournir n'importe quelle information qu'il peut considérer nécessaire afin de décider s'il est ou non une Personne Prohibée.

L'Associé Gérant Commandité peut imposer des restrictions à la fréquence à laquelle des Actions Ordinaires seront émises. L'Associé Commandité peut, en particulier, décider que des Actions Ordinaires seront seulement émises pendant une ou plusieurs périodes d'offre ou à une telle autre fréquence conformément au Prospectus.

L'Associé Gérant Commandité peut fixer un niveau minimum de souscription aussi bien qu'un minimum de participation que tout Actionnaire est tenu de respecter à tout moment conformément au Prospectus.

7.3 Prix d'émission

Les Actions Ordinaires seront émises au Prix Initial. Le montant du Prix Initial, les modalités et les conditions dans lesquelles il sera payé sont déterminées par l'Associé Gérant Commandité et détaillées dans le Prospectus.

L'Associé Gérant Commandité peut accepter que l'émission d'Actions Ordinaires se fasse par un apport en nature, conformément aux conditions déterminées par loi luxembourgeoise, et en particulier à l'obligation de fournir un rapport d'évaluation de l'Auditeur de la Société qui est un réviseur d'entreprises agréé.

L'Associé Gérant Commandité peut déléguer à n'importe lequel de ses Gérants, ou aux fondés de pouvoir dûment autorisés de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, la capacité d'accepter des souscriptions, de percevoir le paiement du prix des Actions Ordinaires devant être émises et de les délivrer.

7.4 Dispositions en cas de Défaut d'un Investisseur

Au cas où un Actionnaire Commanditaire ne répond pas un Demande de Libération dans les dix (10) Jours Ouvrables Bancaire à compter du jour de la réception de l'Avis de Libération, la Société peut déclarer un tel Actionnaire Commanditaire comme Investisseur Défaillant.

À moins que l'Associé Gérant Commandité n'y renonce, ceci a comme conséquence les pénalités suivantes:

- un Investisseur Défaillant se verra réclamer des dommages et intérêts équivalents à vingt-cinq pour cent (25%) de son Engagement; et

- Les distributions au profit de l'Investisseur Défaillant seront compensées ou retenues jusqu'à ce que toutes les sommes dues à la Société aient été payées entièrement.

En outre, l'Associé Gérant Commandité peut prendre les mesures suivantes:

- faire racheter par la Société les Actions Ordinaires de l'Investisseur Défaillant par le paiement à cet Investisseur Défaillant d'un montant égal à soixante-quinze pour cent (75%) de la valeur nette de sa participation dans la Société (cette valeur sera la moins élevée du coût historique ou de sa valeur calculée sur base de l'évaluation la plus récente des Investissements de Capital à Risque) avec le paiement du prix de rachat devant être fait lors liquidation de la Société;

- fournir aux Investisseurs non-Défaillants un droit d'acheter sur une base proportionnelle à leur participation dans la Société les Actions Ordinaires des Investisseurs Défaillants à un montant égal à septante-cinq pour cent (75%) de la valeur nette de la participation de l'Investisseur Défaillant dans la Société. Les Investisseurs non-Défaillants désirant exercer ce droit doivent prévenir l'Associé Gérant Commandité qui proposera dans les dix (10) Jours Ouvrables Bancaires les Actions Ordinaires des Investisseurs Défaillants aux Investisseurs non-Défaillants sur une base proportionnelle à leur participation dans la Société. En acceptant la proposition, chaque Investisseur non-Défaillant informera l'Associé Gérant Commandité du nombre d'Actions Ordinaires pour lesquelles il accepte l'offre sur une base proportionnelle à leur participation dans la Société. Chaque Investisseur non-Défaillant indiquera aussi s'il désire acheter des Actions Ordinaires additionnelles et indiquera, en outre, le nombre maximal d'Actions Ordinaires additionnelles qu'il désire acquérir au cas où tous les Actionnaires Investisseurs non-Défaillants n'accepteraient pas l'offre de l'Associé Gérant Commandité. Si tous les Investisseurs non-Défaillants n'acceptent pas l'offre dans son entièreté, les Actions Ordinaires restantes seront vendues aux Actionnaires Investisseurs non-Défaillants qui ont indiqué leur volonté d'acheter des Actions supplémentaires. Si seulement un Investisseur non-Défaillant accepte l'offre, toutes les Actions Ordinaires de l'Investisseur Défaillant peuvent être vendues à cet Investisseur non-Défaillant. Cependant, si toutes les Actions Ordinaires

de l'Investisseur Défaillant ne sont pas rachetées par les Investisseur non-Défaillants, l'Associé Gérant Commandité peut alors les proposer à n'importe quel tiers d'acheter toutes les Actions Ordinaires de l'Investisseur Défaillant pour un montant égal à septante-cinq pour cent (75%) de la valeur nette de la participation de l'Investisseur Défaillant dans la Société;

- d'exercer tout autre recours permis par la loi applicable.

Les Actionnaires Commanditaires peuvent se voir remettre une Demande de Libération de capital supplémentaire (qui ne pourra pas excéder l'Engagement non Libéré de chaque Actionnaire Commanditaire) pour combler le manque découlant du défaut d'un Investisseur et, sur base d'une décision de l'Associé Gérant Commandité, de nouveaux actionnaires commanditaires peuvent être admis à entrer dans la Société afin de réaliser les apports prévus à la place de l'Investisseur Défaillant.

8. Transfert d'actions. Les restrictions suivantes au transfert d'Actions ne s'appliqueront pas aux transferts des Actions de Commandité.

Chaque Actionnaire consent de ne pas vendre, céder ou transférer aucune de ses Actions autrement qu'en conformité avec les conditions cumulatives suivantes:

8.1 aucun Actionnaire ne vendra, ne cédera ou ne transférera aucune de ses Actions aux Actionnaires existants ou à n'importe quel tiers sans le consentement préalable écrit de l'Associé Gérant Commandité. L'Associé Gérant Commandité peut à sa seule discrétion et sans indication du motif de sa décision, refuser d'approuver ou d'enregistrer un tel transfert pour autant que, si le Associé Gérant Commandité refuse d'approuver ou d'enregistrer ce transfert, il mettra tout en oeuvre pour s'assurer que lui ou toute personne nommée ou désignée par lui offre d'acheter les Actions concernées par le transfert ou que la Société acquiert ces Actions à un prix représentant la Valeur Nette d'Inventaire des Actions déterminées conformément à l'article 10 Au Jour d'Evaluation indiquée par l'Associé Gérant Commandité;

8.2 les Actions sont transmissibles ou cessibles à condition que l'acheteur, le bénéficiaire du transfert ou le cessionnaire (le «Cessionnaire») soit qualifié en tant qu'Investisseur Eligible;

8.3 les Actions sont transmissibles ou cessibles à condition que le Cessionnaire assume entièrement et complètement par écrit toutes les obligations restantes à ce moment du vendeur ou de la personne qui transfère les d'Actions (le «Cédant») ayant trait à sa position de détenteur d'Actions aux termes du Contrat de Souscription conclu par le Cédant (ces obligations restantes comprenant, sans limitation, l'obligation de payer le montant restant des Engagements en conformité avec toute Demande de Libération faite par l'Associé Gérant Commandité);

8.4 le Cédant reste solidairement responsable avec le Cessionnaire pour toutes les obligations restantes à ce moment du Cédant en relation avec sa position de détenteur d'Actions (incluant, sans limitation, l'obligation de payer le montant restant des Engagements en conformité avec toute Demande de Libération faite par l'Associé Gérant Commandité); et,

8.5 le Cédant garantit irrévocablement et inconditionnellement envers la Société et l'Associé Gérant Commandité, si applicable, l'exécution ponctuelle par le Cessionnaire de toutes les obligations restantes à ce moment du Cédant en relation avec sa position de détenteur d'Actions qu'elles soient assumées par le Cédant ou le Cessionnaire (incluant, sans limitation, l'obligation de payer le montant restant des Engagements en conformité avec toute Demande de Libération faite par l'Associé Gérant Commandité) et il tiendra quitte et indemne ces parties, sous réserve des dispositions légales applicables.

9. Rachat des actions. La Société est une société d'investissement en capital à risque de type fermé. En conséquence, les Actions Ordinaires de la Société ne seront pas rachetables à la demande d'un Actionnaire.

Cependant, des Actions Ordinaires peuvent être rachetées toutes les fois que l'Associé Gérant Commandité considère que c'est dans le meilleur intérêt de la Société, selon les termes et conditions déterminés par l'Associé Gérant Commandité et dans les limites déterminées par la loi, le Prospectus et les présents Statuts. En particulier, mais sans limitation, les Actions Ordinaires peuvent être rachetées à la discrétion de l'Associé Gérant Commandité sur une base proportionnelle parmi les Actionnaires existants, afin de distribuer aux Actionnaires Ordinaires le prix net résultant de la réalisation par la Société d'un investissement, nonobstant toute autre distribution conformément aux présents Statuts. Le prix de rachat sera la Valeur Nette d'Inventaire par Action déterminée, conformément aux stipulations de l'article 10 des présents Statuts, au Jour d'Evaluation indiqué par l'Associé Gérant Commandité discrétionnairement, diminuée, le cas échéant, d'un montant égal à tous les frais et charges qui peuvent être encourus du fait de la réalisation des investissements de la Société à la date de rachat fixé pour réaliser le rachat en question. Le prix de rachat par Action Ordinaire sera payé dans une période déterminée par l'Associé Gérant Commandité mais qui n'excédera pas quarante (40) Jours Ouvrables Bancaires à compter de la date fixée pour le rachat.

De plus, lorsqu'il apparaît à la Société qu'une Personne Prohibée écartée de se la détention d'Actions Ordinaires de commanditaire dans la Société possèdent en fait des Actions Ordinaires de commanditaire, la Société peut obliger de racheter les Actions Ordinaires de commanditaire tenues par cette Personne Prohibée en payant à celle-ci un montant égal à septante-cinq pour cent (75%) de la valeur nette de sa participation dans la Société (cette valeur sera la moins élevée du coût historique ou de sa valeur calculée sur base de l'évaluation la plus récente des Investissements de Capital à Risque). Le paiement du prix de rachat effectué à une Personne Prohibée sera fait lors de la liquidation de la Société. Au cas où la Société rachèterait obligatoirement des Actions Ordinaires détenues par une Personne Prohibée, l'Associé Gérant Commandité peut offrir aux Actionnaires Commanditaires (autre que la Personne Prohibée) le droit d'acheter proportionnellement à leur participation dans la Société se basant les Actions Ordinaires détenues par la Personne Prohibée à un prix égal à septante-cinq pour cent (75%) de la valeur nette de la participation de la Personne Prohibée dans la Société.

Toute taxe, commission et autres frais dus en relation avec le produit de rachat (y compris les taxes, commissions et autres frais dus dans un autre pays dans lequel les Actions seront vendues) seront facturés par le biais d'une réduction du produit de rachat. Les Actions rachetées par la Société ne seront pas ré-émises et seront annulées en conformité avec la loi.

10. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par action. La Valeur Net d'Inventaire sera exprimée en EUR et sera déterminée au Jour d'Evaluation, en divisant l'actif net de la Société, soit la valeur totale des actifs diminués du passif, à un tel Jour d'Evaluation par le nombre d'Actions en circulation dans la Société, selon les règles d'évaluation décrites ci-dessous.

La valeur des biens sociaux sera déterminée comme suit:

(1) l'immobilier acquis par le biais des filiales détenues intégralement par la SICAR et/ou des véhicules intermédiaires sera évaluée d'après leur valeur estimée de marché en prenant en compte l'appréciation en capital des propriétés;

(2) la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance tel qu'indiqué ci-dessus mais non encore encaissés, consistera dans la valeur totale de ces avoirs, sauf s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être touchée en entier, au quel cas la valeur sera déterminée en retranchant tel montant que l'Associé Gérant Commandité estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs;

(3) les titres qui sont cotés en bourse ou négociés sur un marché réglementé seront évalués d'après leur dernier cours disponible;

(4) les titres qui ne sont pas cotés en bourse ou négociés sur un marché réglementé, et qui sont différents de ceux énumérés sous le point (1) ci-dessus, seront évalués sur base de la valeur probable de réalisation nette, estimée avec prudence et bonne foi par l'Associé Gérant Commandité (généralement en utilisant le coût à moins que les circonstances démontrent qu'une valeur inférieure ou supérieure soit plus appropriée);

(5) tous autres titres et autres avoirs, titres restreints (restricted securities) et titres pour lesquels aucune cotation du marché n'est disponible sont évalués d'après des prix fournis par des agents de cotation ou des prestataires de prix approuvés par l'Associé Gérant Commandité ou, lorsque les prix sont réputés de ne pas refléter la valeur du marché, les titres et autres avoirs seront évalués à leur juste prix, déterminé de bonne foi conformément aux procédures établies par l'Associé Gérant Commandité.

La Société nommera un ou plusieurs Evaluateurs Indépendants afin d'évaluer la valeur des propriétés et des droits de propriété inscrits au nom des filiales intégralement ou partiellement détenues par la Société lorsque la participation de la Société est supérieure ou égale à cinquante pour cent (50%) de toutes les actions émises dans ces sociétés; à condition que les sociétés intégralement détenues par la Société et/ou ses véhicules intermédiaires peuvent dévier de cette évaluation dans l'intérêt de la Société et de ses Actionnaires et à condition que cette évaluation peut être établie à la fin de chaque année fiscale et peut être utilisée pendant l'intégralité de l'année fiscale subséquente; sauf lorsqu'il y a un changement dans la situation économique générale ou dans la situation de la propriété ou des droits de propriété concernés détenus par les filiales intégralement ou partiellement détenues par la Société lorsque la participation de celle-ci est égale ou supérieure à cinquante pour cent (50%) de toutes les actions émises ou dans toute société immobilière contrôlée qui exige à ce qu'une nouvelle évaluation soit effectuée dans les mêmes conditions que l'évolution annuelle.

La valeur de tous les actifs et passifs non-exprimés en USD seront converties en USD au taux de change en vigueur au Luxembourg au Jour d'Evaluation pertinent. Si une telle valeur n'est pas disponible, le taux de change sera déterminé de bonne foi, par ou suivant la procédure établie par l'Associé Gérant Commandité. L'Associé Gérant Commandité peut, discrétionnairement, adopter une autre méthode d'évaluation s'il considère qu'elle permettra de mieux refléter la valeur exacte des avoirs de la Société. Cette méthode sera alors appliquée de manière adéquate. L'Administration Centrale peut prendre en compte de telles déviations dès lors qu'elles sont approuvée par la Société pour le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire.

L'Auditeur contrôlera le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire au moins une fois par an.

11. Fréquence et suspension temporaire du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire. La Valeur Nette d'Inventaire des Actions sera déterminée par l'Administration Centrale sous la responsabilité de l'Associé Gérant Commandité, deux fois par an, le 30 juin et le 31 décembre de chaque année ainsi que tout autre Jour Bancaire Ouvrable déterminé par l'Associé Gérant Commandité. Si un des ces jours n'est pas un Jour Bancaire Ouvrable au Luxembourg, la Valeur Nette d'Inventaire sera déterminée le Jour Bancaire Ouvrable suivant du Luxembourg.

L'Associé Gérant Commandité peut suspendre temporairement le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Actions dans des cas exceptionnels où les circonstances le requièrent et à condition que cette suspension soit justifiée dans l'intérêt des Actionnaires. Plus spécifiquement, l'Associé Gérant Commandité peut suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Actions lorsque:

a) pendant toute période au cours de laquelle l'une des principales bourses de valeurs ou autres marchés sur lesquels une partie substantielle des avoirs de la Société est cotée est fermée (pour une autre raison que le congé normal) ou pendant laquelle les opérations y sont restreintes ou suspendues; ou

b) pendant toute période au cours de laquelle, suite à la survenance d'évènement de nature politique, économique, militaire ou monétaire ou tout autre circonstance échappant au contrôle, à la responsabilité et au pouvoir de l'Associé Gérant Commandité, la réalisation des actifs de la Société ne peut être raisonnablement effectuée sans qu'il soit porté gravement atteinte aux intérêts des Actionnaires ou si, de l'avis de l'Associé Gérant Commandité, le prix d'émission, de vente et/ou de rachat ne peut être correctement calculé; ou

c) lorsque les moyens de communication qui sont normaux pour déterminer le prix des actifs de la Société sont hors service ou si pour une raison quelconque la valeur d'un avoir de la Société entrant en compte dans la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire (d'une manière qui relève de la seule discrétion de l'Associé Gérant Commandité) ne peut être déterminée assez rapidement et avec exactitude; ou

d) lors de toute période pendant laquelle la valeur de toute filiale détenue directement ou indirectement à cent pour cent (100%) par la Société ne peut être déterminée avec exactitude; ou

e) lors de toute période pendant laquelle les transferts liés à la réalisation ou à l'acquisition d'investissements ne peuvent, de l'avis de l'Associé Gérant Commandité, être effectués à des taux de change normaux; ou

f) suite à la publication d'une convocation à une assemblée générale des Actionnaires afin de décider de la mise en liquidation de la Société; ou

g) si pour toute autre raison, les prix des investissements ne peuvent pas être constatés rapidement et avec exactitude.

Pareille suspension sera notifiée aux Actionnaires.

Chapter III.- Gestion

12. Désignation de l'Associé Gérant Commandité. La Société sera gérée par by AMCO ADVISORS (LUXEMBOURG), S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise en sa qualité d'Associé Gérant Commandité de la Société. Les Actionnaires Commanditaires ne participeront ni n'interféreront dans la gestion de la Société.

L'Associé Gérant Commandité peut être démis de ses fonctions au moyen d'une résolution de l'assemblée générale d'Actionnaires adoptée comme suit:

- le quorum de présence sera d'au moins la moitié du capital social présent ou représenté. Par contre, lorsqu'un tel quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée générale des Actionnaires sera réunie en vue de délibérer valablement, sans tenir compte, cette fois-ci, de la portion de capital représenté;

- dans les deux assemblées, les résolutions seront adoptées comme suit:

- o en cas de fraude, négligence grave ou mauvaise conduite, par une majorité de deux tiers des votes des Actionnaires présents ou représentés, à condition que la fraude, négligence grave ou mauvaise conduite ait été retenue par une décision coulée en force de chose jugée;

- o dans tous les autres cas, par une majorité de deux tiers des votes des Actionnaires présents ou représentés, après accord de l'Associé Gérant Commandité.

13. Pouvoirs de l'Associé Gérant Commandité. L'Associé Gérant Commandité aura les pouvoirs les plus étendus en vue d'administrer et de gérer la Société, d'agir au nom de la société en toute circonstance et d'accomplir tous les actes compatibles avec de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence de l'Associé Gérant Commandité.

L'Associé Gérant Commandité aura le pouvoir, en particulier, de décider des objectifs d'investissement, des politiques et des restrictions d'investissement et de la conduite à adopter dans la gestion et les affaires de la Société, en respectant les lois applicables et les règlements applicables. Il a le pouvoir de conclure des contrats de conseil et de gestion en investissement et tout autre contrat et accord qu'il considère nécessaire, utile ou recommandé pour accomplir l'objet de la Société.

14. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée par la signature unique de l'Associé Gérant Commandité, représenté par ses représentants légaux ou toute autre personne à qui ce pouvoir a été délégué par l'Associé Gérant Commandité.

Aucun Actionnaire Commanditaire ne représentera la Société.

15. Responsabilité de l'Associé Gérant Commandité et des Commanditaires. L'Associé Gérant Commandité est solidairement responsable avec la Société de toutes les dettes et pertes de la Société qui ne peuvent pas être recouvertes sur les actifs de la Société.

Les Actionnaires Commanditaires doivent s'abstenir d'agir au nom de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit sauf pour ce qui est de l'exercice de leurs droits d'Actionnaires aux assemblées générales des Actionnaires et ils sont responsables l'égard de la Société uniquement à hauteur de leur contribution dans la Société.

16. Délégation de pouvoirs de l'Associé Gérant Commandité. L'Associé Gérant Commandité pourra, à tout moment, nommer des fondés de pouvoir ou des agents de la Société tel que nécessaire pour les opérations et la gestion de celle-ci, à condition que les Actionnaires Commanditaires ne puissent agir pour le compte de la Société sans perdre le bénéfice de leur responsabilité limitée. Les fondés de pouvoir et agents ainsi nommés auront les pouvoirs et les devoirs qui leur ont été conférés par l'Associé Gérant Commandité.

L'Associé Gérant Commandité déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de tout fondé de pouvoir ou agent, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

17. Dissolution, Incapacité de l'Associé Gérant Commandité. La Société pourra être dissoute pour cause de dissolution, d'incapacité légale, de résignation, de retrait, d'insolvabilité ou de banqueroute de l'Associé Gérant Commandité ou pour toute autre raison déterminée par la loi applicable lorsqu'il est impossible à l'Associé Gérant Commandité d'agir.

18. Le Comité Consultatif d'Investissement. Le Comité Consultatif d'Investissement consistera en des représentants des Actionnaires de la Société et d'autres tierces personnes (s'il y en a), formellement nommés par l'Associé Gérant Commandité conformément aux dispositions exposées ci-dessous.

Chaque Actionnaire Commanditaire dont l'Engagement représente au moins vingt-six pour cent (26%) de l'ensemble des Engagements de tous les Actionnaires Commanditaire dans la Société après la Dernière Clôture aura le droit d'avoir un représentant nommé par l'Associé Gérant Commandité comme membre du Comité Consultatif d'Investissement.

Le Comité Consultatif d'Investissement fera des recommandations et assistera l'Associé Gérant Commandité sur plusieurs questions, y compris mais pas limité aux conflits d'intérêts, les budgets annuels de la Société, les sanctions à prendre concernant un Investisseur Défaillant et en n'importe quelles autres questions où les membres pourraient potentiellement ajouter de la valeur au niveau d'un investissement sous-jacent de la Société. En ce qui concerne les questions de recommandations sur des sanctions à prendre à l'encontre d'un Investisseur Défaillant et les questions de conflit d'intérêt, le Représentant du Comité Consultatif d'Investissement, nommé comme représentant de l'Actionnaire Com-

mandataire qui est en défaut ou qui a un conflit d'intérêt, n'aura pas le droit de voter. En cas d'égalité de votes, le président du Comité Consultatif d'Investissement aura un vote prépondérant.

De plus, chaque achat et chaque vente de propriété effectué à travers les filiales entièrement détenues par la Société et/ou ses véhicules intermédiaires et chaque investissement dans d'autres avoirs ayant un montant supérieur à cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-), à l'exception des investissements financiers temporaires ou à des fins de gestion des liquidités, doivent être approuvés par l'Associé Gérant Commandité et le Comité Consultatif d'Investissement. Afin d'obtenir l'accord du Comité Consultatif d'Investissement, l'Associé Gérant Commandité présentera une analyse complète de l'opportunité d'investissement, y compris l'échéancier de financement. Afin de dissiper tout doute, le Comité Consultatif d'Investissement n'aura aucun autre pouvoir ni aucune discrétion pour prendre des décisions ou de confirmer ou d'infirmer une décision de l'Associé Gérant Commandité de faire ou d'acquérir des investissements, des avoirs et droits d'investissements, pour exercer un droit attaché à un investissement ou pour céder des investissements, des avoirs et droits d'investissements, autres que les pouvoirs limités lui attribués en vertu de cet article 18 des Statuts.

L'Associé Gérant Commandité fera régulièrement un rapport sur les activités et sur les investissements effectués par la Société.

Le quorum et les règles de majorité aux réunions du Comité Consultatif d'Investissement seront les suivantes:

- en ce qui concerne les conflits d'intérêts, les décisions du Comité Consultatif d'Investissement sont soumises à une exigence de quorum de cinquante pour cent (50%) des membres présents ou représentés et toutes les décisions portant sur ces questions seront prises avec une majorité de cinquante pour cent (50%) des Représentants du Comité Consultatif d'Investissement présents ou représentés. Si le quorum n'est pas atteint à une réunion du Comité Consultatif d'Investissement, une réunion suivante sera organisée dans des délais raisonnables et qui ne sera soumise à aucun quorum;
- pour toutes autres matières, les décisions du Comité Consultatif d'Investissement seront prises avec une majorité de soixante-dix pour cent (70%) des Représentants du Comité Consultatif d'Investissement présents ou représentés, sans aucune exigence de quorum.

Les Représentants du Comité Consultatif d'Investissement peuvent nommer des mandataires pour assister aux réunions du Comité Consultatif d'Investissement. Chaque Représentant de Comité Consultatif d'Investissement aura droit à un vote.

Les Représentants de Comité Consultatif d'Investissement nommeront un président. Le Comité Consultatif d'Investissement se réunira sur convocation de l'Associé Gérant Commandité, du président du Comité Consultatif d'Investissement ou de deux Représentants de Comité Consultatif d'Investissement et se réunira en tout cas au moins deux fois par an. Les Gérants de l'Associé Gérant Commandité doivent être informés de la même manière que les autres membres du Comité Consultatif d'Investissement et peuvent suivre les réunions du Comité Consultatif d'Investissement comme invités.

Le Comité Consultatif d'Investissement se réunira par téléphone ou physiquement suite à l'envoi d'un avis au moins cinq Jours Ouvrables Bancaires à l'avance (sauf dispense écrite de chaque Représentant du Comité Consultatif d'Investissement) afin de faire le point sur les questions devant être considérées et discutées par le Comité Consultatif d'Investissement et, en relation avec les décisions portant sur les investissements et désinvestissements proposés, après réception d'un écrit indiquant les termes et conditions de base des investissements proposés et des désinvestissements.

Dans le cas où le Comité Consultatif d'Investissement doit se réunir en personne, les débours raisonnables des Représentants du Comité Consultatif d'Investissement assistant aux réunions du Comité Consultatif seront payés par la Société.

19. Conflits d'intérêts. Tout conflit d'intérêt doit être entièrement révélé à l'Associé Gérant Commandité et au Comité Consultatif d'Investissement. La Société n'entrera que dans des transactions réalisées au prix de marché (arm's length basis) ou en d'autres termes qui ne lui sont pas substantiellement moins favorables, tels qu'approuvés par l'Associé Gérant Commandité.

Au cas où la Société recevrait une proposition pour investir dans des avoirs détenus (en tout ou en partie) par un Actionnaire, un actionnaire de l'Associé Gérant Commandité, un Gérant, le Conseiller en Investissements ou par un de leurs Affiliés, ou pour réaliser un investissement qui est ou était conseillé par un Actionnaire, un actionnaire de l'Associé Gérant Commandité, un Gérant, le Conseiller en Investissements ou par un de leurs Affiliés ou concernant toute société dont les actions sont détenues par ou qui a emprunté des fonds à un Actionnaire, un actionnaire de l'Associé Gérant Commandité, le Conseiller en Investissements, un Gérant ou un de leurs Affiliés, y compris une société gérée, conseillée ou créé par un Actionnaire, un actionnaire de l'Associé Gérant Commandité, un Gérant, le Conseiller en Investissements ou par un de leurs Affiliés, l'Actionnaire, l'actionnaire de l'Associé Gérant Commandité, le Gérant, le Conseiller en Investissements ou leur Affilié révéleront ce conflit d'intérêt à l'Associé Gérant Commandité qui en informera le Comité Consultatif d'Investissement afin d'obtenir ses recommandations avant que l'Associé Gérant Commandité ne puisse prendre une décision sur cet investissement.

Si un Actionnaire a un conflit d'intérêt, son représentant n'a pas droit de voter dans le Comité Consultatif d'Investissement faisant la recommandation portant sur cet investissement.

Afin de dissiper tout doute, aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une autre société ou firme ne sera affecté ou invalidé par le fait que l'Associé Gérant Commandité et/ou un ou plusieurs de ses Gérants ou le Conseiller en Investissement ont un intérêt ou est un directeur, associé, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou firme. L'Associé Gérant Commandité et/ou n'importe lequel de ses Gérants qui est dirigeant, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société envisage de conclure un contrat ou de s'engager dans toute autre affaire ne sera pas empêché, pour la raison d'une telle affiliation avec une telle autre société ou firme, de considérer, de voter ou de prendre position sur toute question relative à un tel contrat ou affaire.

Chapter IV.- Assemblée générale des actionnaires

20. Pouvoirs de l'Assemblée générale des actionnaires. Toute assemblée des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les Actionnaires de la Société. L'assemblée générale des Actionnaires délibérera uniquement sur les matières qui ne sont pas réservées à l'Associé Gérant Commandité par les Statuts ou la Loi.

21. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra dans la commune de Luxembourg à l'endroit indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième mardi du mois de mai à 10.00 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera tenue le premier Jour Ouvrable Bancaire suivant.

22. Autre assemblée générale. L'Associé Gérant Commandité pourra convoquer d'autres assemblées générales des Actionnaires. De telles assemblées seront convoquées si des Actionnaires représentant un cinquième du capital de la Société le demandent.

De telles assemblées générales se tiendront au lieu et place indiquée dans la convocation à l'assemblée.

23. Convocation

23.1 L'assemblée générale des Actionnaires est convoquée par l'Associé Gérant Commandité conformément à la loi. Comme toutes les Actions sont nominatives, les convocations aux Actionnaires peuvent être envoyées par recommandé à leur adresse renseignée dans le registre des Actionnaires au moins quinze (15) Jours Ouvrables Bancaires précédant la date de l'assemblée. La convocation indiquera l'heure et la place de la réunion et les conditions d'admission, contiendra l'ordre du jour et se référera aux exigences de la loi luxembourgeoise en ce qui concerne le quorum et les majorités nécessaires à une telle réunion.

23.2 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des Actionnaires et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, les Actionnaires peuvent renoncer aux formalités et exigences de la convocation.

24. Présence, Représentation. Tout Actionnaire aura le droit d'assister et de prendre la parole lors des assemblées générales des Actionnaires.

Un Actionnaire est autorisé à se faire représenter lors d'une assemblée générale des Actionnaires par une autre personne, pour autant que ce dernier, Actionnaire ou non, soit en possession d'une procuration écrite sous forme d'un téléfax, câble, télégramme, télex ou e-mail.

25. Vote. Chaque Action donne droit à une voix à son détenteur.

À moins qu'autrement prévu par la loi ou par les Statuts, toutes les résolutions de l'assemblée générale annuelle ou ordinaire des Actionnaires seront prises à la majorité simple de votes des Actionnaires présents ou représentés indépendamment de la proportion du capital représenté mais étant entendu que n'importe quelle résolution ne sera adoptée valablement qu'avec l'approbation de l'Associé Gérant Commandité.

26. Procédures. L'assemblée générale des Actionnaires sera présidée par l'Associé Gérant Commandité ou par une personne désignée par l'Associé Gérant Commandité.

Le président de l'assemblée générale des Actionnaires nommera un secrétaire.

L'assemblée générale des Actionnaires élira un scrutateur qui devra être choisi parmi les Actionnaires présents ou représentés.

Ils forment ensemble le bureau de l'assemblée générale des Actionnaires.

27. Procès-verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des Actionnaires seront signés par le président de l'assemblée, le secrétaire et le scrutateur.

Des copies ou extraits de ceux-ci devront être signés par l'Associé Gérant Commandité pour pouvoir être produits devant les tribunaux ou dans d'autres procédures.

Chapter V.- Année sociale, Distribution des profits

28. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année.

29. Réviseur d'entreprise agréé. Les données comptables présentes dans le rapport annuel de la Société seront examinées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés qui sont nommés par l'assemblée générale des Actionnaires et seront rémunérés par la Société.

Les réviseurs d'entreprises agréés accompliront tous les devoirs prescrits par la Loi du 15 juin 2004.

30. Distribution. L'assemblée générale des Actionnaires, sur la proposition de l'Associé Gérant Commandité déterminera comment les profits de la Société seront traités et peut déclarer des distributions et/ou des dividendes, pourvu qu'aucune distribution ne soit faite si, en conséquence, les actifs nets de la Société tombent au-dessous du capital minimal requis conformément à la loi, c'est-à-dire un million d'euros (EUR 1.000.000,-).

L'Associé Gérant Commandité peut distribuer des dividendes intermédiaires conformément à la Loi du 15 juin 2004.

Le paiement des dividendes peut être effectué en liquidités, en euros ou en toute autre devise déterminée par l'Associé Gérant Commandité ou en nature à telle date et tel endroit fixé de temps en temps par l'Associé Gérant Commandité. Lorsque la distribution se fera dans une devise autre que l'euro alors la valeur en euros de cette distribution (soit en nature soit en devise) sera calculée d'après la valeur de change de la devise concernée au jour de la distribution.

Dans tous les cas, les distributions et les paiements renseignés ci-avant seront faits après le paiement, ou après avoir fourni les provisions suffisantes (si il y a lieu), des dépenses et frais dus entre autres à l'Associé Gérant Commandité et aux autres prestataires de services.

Toutes les distributions seront effectuées déduction faite des impôts sur le revenu, retenues à la source et taxes semblables payables par la Société, y compris, par exemple, n'importe quelles retenues à la source sur l'intérêt ou les divi-

dendes reçus par la Société ou les impôts sur les plus-values ainsi que les retenues à la source sur les investissements de la Société.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

31. Causes de dissolution

31.1 Terme de la Société

La Société sera en principe dissoute ipso jure à l'expiration de son terme, à moins que (i) l'Associé Gérant Commandité décide de prolonger le terme de la Société par périodes supplémentaires de deux ans et demi (2,5) à chaque occasion jusqu'à un maximum de dix (10) ans ou que (ii) l'assemblée générale des Actionnaires ne décide, sur proposition de l'Associé Gérant Commandité, d'étendre la durée de la Société au-delà de 2026.

L'extension du terme de la Société sous le point (i) et (ii) du paragraphe précédent sera décidée en conformité avec l'article 4 des présents Statuts, la Loi du 15 juin 2004 et la Loi du 10 août 1915.

31.2 Incapacité légale ou incapacité de l'Associé Gérant Commandité

La Société sera dissoute en cas d'incapacité légale de l'Associé Gérant Commandité, de dissolution, de démission, de retrait, d'insolvabilité ou de faillite ou pour une autre raison prévue par la loi applicable lorsque l'Associé Gérant Commandité est dans l'impossibilité d'agir.

31.3 Dissolution volontaire

Sur proposition de l'Associé Gérant Commandité et à moins que cela ne soit autrement prévu par la loi et les Statuts, la Société peut être dissoute avant l'expiration de son terme par une résolution des Actionnaires adoptée de la même manière que celle exigée pour modifier les Statuts.

Plus particulièrement, l'Associé Gérant Commandité soumettra à l'assemblée générale des Actionnaires la dissolution de la Société lorsque tous les investissements de la Société ont été vendus ou liquidés.

32. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peut être des personnes physiques ou des entités légales) nommé par les Actionnaires qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération. De tels liquidateurs doivent être approuvés par l'autorité de surveillance luxembourgeoise et doivent fournir toutes les garanties d'honorabilité et de compétences professionnelles.

Après le paiement de toutes les dettes et de charges de la Société et des frais de liquidation, les actifs nets seront distribués aux Actionnaires en proportion du nombre d'Actions détenues par eux.

Chapter VII.- Dispositions finales

33. Dépositaire. Dans la mesure exigée par la Loi du 15 juin 2004, la Société signera un contrat de banque dépositaire avec une banque ou une institution de crédit comme définie selon la loi luxembourgeoise du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée.

Le Dépositaire accomplira les devoirs et les responsabilités prévus par la Loi du 15 juin 2004.

Si le Dépositaire désire se retirer, l'Associé Gérant Commandité fera tout son possible pour trouver un nouveau dépositaire et le nommera en remplacement du Dépositaire se retirant. L'Associé Gérant Commandité peut mettre fin aux fonctions du Dépositaire, mais ne pourra pas le révoquer tant qu'un autre dépositaire n'aura pas été nommé à sa place.

34. Modifications des articles des statuts. Pour toute assemblée générale des Actionnaires convoquée conformément à la loi pour amender les Statuts de la Société, y compris son objet social ou résoudre des problèmes pour lesquelles la loi ou les Statuts se réfèrent aux conditions exposées pour la modification des Statuts (par exemple la prolongation du terme de la Société et la révocation de l'Associé Gérant Commandité), le quorum sera d'au moins la moitié du capital social présent ou représenté. Si une telle exigence de quorum n'est pas rencontrée, une deuxième assemblée générale d'Actionnaires sera appelée qui délibérera valablement, sans tenir compte de la partie du capital représenté.

Lors de ces deux réunions, ces résolutions doivent être approuvées par au moins deux tiers des votes des Actionnaires présents ou représentés, à condition que toutes les résolutions soient approuvées par l'Associé Gérant Commandité.

35. Indemnisation. Ni l'Associé Gérant Commandité, ni aucun de ses Affiliés, actionnaires, fondateurs de pouvoir, directeurs, agents et représentants, ni aucun membre du Comité Consultatif (collectivement, les «Parties Indemnisées») ne supporteront de responsabilité obligation ou reddition de comptes en dommages-intérêts ou autrement envers un Actionnaire, et la Société accepte d'indemniser, payer, protéger et tenir quitte et indemniser chaque Partie Indemnisée de et contre toutes responsabilités, obligations, pertes, dommages, pénalités, actions, jugements, procès, procédures, coûts, dépenses et avances de toute nature (incluant, sans limitation, tous coûts et toutes dépenses raisonnables encourues par le recours à des juristes, avocats, pour faire appel ou pour transiger sur tous litiges, toutes actions ou procédures instituées ou menacées d'être instituées contre les Parties Indemnisées ou la Société) et tous coûts d'investigation y afférents qui pourront être imposés à ou encourus par ou revendiqués aux Parties Indemnisées, la Société ou étant dans une relation quelconque avec, ou étant allégué être en relation ou étant causé par toute action ou inaction de la Société, de la part des Parties Indemnisées lorsqu'elles agissent pour compte de la Société ou pour le compte de tous agents lorsqu'ils agissent pour le compte de la Société; sous réserve que l'Associé Gérant Commandité dans sa qualité d'actionnaire dont la responsabilité est illimitée sera responsable pour, et indemniser, payera, protégera et tiendra quitte et indemnise la Société, et la Société ne sera pas responsable envers l'Associé Gérant Commandité pour toute responsabilités, obligations, pertes, dommages, pénalités, actions, jugements, procès, coûts, dépenses ou avances de toute nature (incluant, sans limitation, tous coûts et toutes dépenses raisonnablement encourues par le recours à des juristes, avocats, pour faire appel ou pour transiger sur tous litiges, toutes actions ou procédures instituées ou menacées d'être instituées contre les Parties Indemnisées ou la Société et tous coûts d'investigation y afférents réclamés à la Société) qui

sont dus à une fraude, une faute grave, une mauvaise gestion caractérisée ou une violation substantielle des présents Statuts de la part des Parties Indemnisées.

Dans toute action, procès ou procédure contre la Société ou contre toute Partie Indemnisée en relation avec ou causés par ou étant allégués être en relation ou d'être causé par toute action ou inaction, les Parties Indemnisées auront le droit conjointement d'avoir recours, aux frais de la Société, au conseil de leur choix. Ce conseil sera considéré comme raisonnablement satisfaisant dans le chef de la Société dans cette action, ce procès ou cette procédure. Au cas où les Parties Indemnisées retiendraient un conseil commun, une Partie Indemnisée pourrait quand même avoir recours à un conseil séparé mais cette Partie Indemnisée en supporterait alors seul le coût.

Lorsqu'il est déterminé qu'une Partie Indemnisée a commis une fraude, faute grave ou s'est rendue coupable de mauvaise gestion caractérisée, elle devra rembourser toutes les dépenses payées par la Société pour son compte dans les circonstances prévues au paragraphe précédent.

36. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront déterminées conformément à la Loi du 10 août 1915 et la loi du 15 juin 2004.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

La première assemblée générale annuelle des Actionnaires sera tenue en 2007.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Action de Commandité:

Souscripteur	Capital souscrit	Nombre d'Actions
AMCO ADVISORS (LUXEMBOURG), S.à r.l.	EUR 1.000,-	1

Actions Ordinaires:

Souscripteur	Capital souscrit	Nombre d'Actions
AMCO ADVISORS CENTRAL & EASTERN EUROPE LLP	EUR 30.000,-	30

Les Actions de Commandité et les Actions Ordinaires ont été complètement libérées en numéraire, de telle sorte que le somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la Société, comme cela a été démontré au notaire.

Première Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires

Les Actionnaires prénommés de AMCO CEE REAL ESTATE OPPORTUNITIES SCA SICAR représentant la totalité des Actions et se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués, ont directement procédé à une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires et ont unanimement pris les résolutions suivantes:

- 1) l'adresse de la Société est fixée au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,
- 2) la personne suivante est nommée comme réviseur d'entreprise agréé: PricewaterhouseCoopers, dont le siège social est situé à 400, route d'Esch; B.P. 1143, L-1014 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et
- 3) la durée du mandat de l'auditeur indépendant sera d'un an et se terminera lors de la première assemblée générale annuelle des Actionnaires ayant lieu en 2007.

Constatation

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'Article 26 de la Loi du 10 août 1915 et déclare expressément que ces conditions ont été observées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toute nature qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimées à six mille euros (EUR 6.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, et à la requête des mêmes personnes qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants pré-mentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. Welbes, J.-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2006, vol. 28CS, fol. 18, case 9. – Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2006.

G. Lecuit.

(034457/220/1376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2006.

CHAMP I USA LUX PENRICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Share capital: EUR 12,500.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 97.818.

In the year two thousand and five, on the twenty-eighth day of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of CHAMP I USA LUX PENRICE, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L- 1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 97.818, incorporated by deed of Maître Elvinger, undersigned, on 17 December 2003, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 83 of 21 January 2004. The articles of association have been finally amended by deed of Maître Elvinger, undersigned, on 22 March 2004, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 233 of 15 March 2005 (the «Company»).

The meeting is presided by Mr Gary Bialik, with professional address at 150 E. 58 Street, 38th floor, New York, NY-10155; United States of America.

The chairman appointed as secretary Mr Faruk Durusu, jurist with professional address at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Raphaël Collin jurist with professional address at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The chairman declared and requested the notary to act that:

I.- The sole shareholder of the Company, CHAMP I USA Master, LLC, a Delaware limited liability company, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE-19808 Delaware, United States of America («Master LLC»), here represented by Mr Gary Bialik prenamed, duly authorised to act in the name and on behalf of Master LLC by virtue of a manager's resolution of 27 December 2005, and the (1) one share held by it is shown on an attendance list. That list and proxy signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary, shall remain hereafter attached to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 1 (one) share representing the whole share capital of the Company is represented, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the sole shareholder of the Company has been beforehand informed.

III.- The agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. Dissolution and liquidation of the Company;
2. Appointment of a liquidator;
3. Determination of the powers of the liquidator;
4. Discharge to the managers of the Company; and
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved, according to article 22 of the Company's articles of association, to pronounce the voluntary dissolution of the Company and to put it into liquidation (the «Company Liquidation»).

Second resolution

It is resolved, according to article 23 of the Company's articles of association, to appoint as the liquidator of the Company, CHAMP LQ, LLC, a Delaware limited liability company, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE-19808 Delaware, United States of America (the «Liquidator»).

Third resolution

It is resolved to give to the Liquidator the following powers:

The Liquidator shall be fully empowered by Articles 144 to 151 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (the «Law»).

It will be notably empowered to represent the Company during the liquidation proceedings, to dispose of all assets, to discharge the liabilities and to distribute, partially or entirely, the net assets of the Company to the sole shareholder in kind or in cash at any time during the liquidation proceedings.

It can accomplish any act provided for in Article 145 of the Law without having the prior approval of the sole shareholder of the Company.

It can withdraw, with or without payment, all intangible, privileged, secured or mortgaged rights, actions in termination, transcription, seizure, oppositions or other impediments.

The Liquidator is exempt from drawing up an inventory and can refer to the books of the Company.

It can freely delegate, under its own responsibility, for specified and determined tasks and for a limited period, to one or to more representatives, part of its powers.

Fourth resolution

It is resolved to give full discharge, up to this date, to the members of the board of managers of the Company for the accomplishment of their mandate, unless if the Company's Liquidation lets appear faults in the execution of their duty.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

French translation /

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de CHAMP I USA LUX PENRICE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social 5, rue Guillaume Kroll, L- 1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 97.818, constituée suivant acte reçu par Maître Elvinger, soussigné en date du 17 décembre 2003, publié au Mémorial C luxembourgeois, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 83 du 21 janvier 2004. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Elvinger, soussigné, du 22 mars 2004, publié au Mémorial C luxembourgeois, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 233 du 15 mars 2005 (la « Société »).

La séance est présidée par M. Gary Bialik, demeurant professionnellement au 150 E. 58 Street, 38th floor, New York, NY-10155, Etats-Unis d'Amérique.

Le président désigne comme secrétaire M. Faruk Durusu, juriste demeurant professionnellement au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Raphaël Collin juriste demeurant professionnellement au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président a déclaré et a prié le notaire d'acter:

I.- Que l'associé unique, CHAMP I USA Master, LLC, une société à responsabilité limitée de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE-19808 Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique («Master LLC»), ici représentée par M. Gary Bialik prédésignée, dûment autorisée à agir au nom et pour le compte de Master LLC en vertu d'une résolution du gérant du 27 décembre 2005, et que l'unique part sociale qu'elle détient est renseignée sur une liste de présence. Cette liste et la procuration signées par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il ressort de cette liste de présence que l'unique part sociale représentant l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut se prononcer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, et dont l'associé unique a été préalablement informé.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution et liquidation de la Société;
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Décharge donnée aux gérants de la Société; et
5. Divers.

Après délibération, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé, conformément à l'article 22 des statuts de la Société, de prononcer la liquidation volontaire de la Société et de mettre cette dernière en liquidation (la «Liquidation de la Société»).

Deuxième résolution

Il est décidé, conformément à l'article 23 des statuts de la Société, de nommer liquidateur de la Société CHAMP LQ, LLC, une société à responsabilité limitée de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE-19808 Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique (le «Liquidateur»).

Troisième résolution

Il est décidé de conférer au Liquidateur les pouvoirs suivants

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

Il sera notamment habilité à représenter la Société durant le processus de Liquidation, à vendre tous les actifs, à s'acquitter des dettes de la Société, et à distribuer, en tout ou partie, les actifs nets de la Société à l'associé unique, en espèces ou en nature, à tout moment au cours du processus de Liquidation.

Il peut notamment accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir obtenir l'autorisation préalable de l'associé unique de la Société.

Il peut renoncer, avec ou sans paiement, à tous les droits intangibles, privilèges, gages ou hypothèques, actions résolutoires, transcriptions, saisies, oppositions ou à tout autre empêchement.

Le Liquidateur est exonéré de dresser un inventaire et peut se référer aux livres de la Société.

Il peut librement déléguer, sous sa propre responsabilité, pour des tâches spécifiques et déterminées et pour un temps limité, à un ou plusieurs mandataires, partie de ses pouvoirs.

Quatrième résolution

Il est décidé de donner pleine et entière décharge, à partir de la présente date, aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'accomplissement de leur mandat, à moins que la Liquidation de la Société ne laisse apparaître des fautes commises au cours de leur mandat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare, que sur la demande des comparants, le présent acte est dressé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: G. Bialik, F. Durusu, R. Collin, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2006, vol. 151S, fol. 72, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2006.

J. Elvinger.

(026976/211/144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

GPI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.
R. C. Luxembourg B 81.941.

Extrait de la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue en date du 30 décembre 2005

Avec effet au 1^{er} janvier 2006, le siège social a été transféré de L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre à L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.

Luxembourg, le 6 février 2006.

Pour avis sincère et conforme

GPI S.A.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2006, réf. LSO-BN01856. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015276/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

KGC NETWORKS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 109.346.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg, le 27 janvier 2006 à 9:20 heures

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Le transfert du siège social de la société du 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg vers 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est approuvé avec effet à partir de la date de la réunion.

Veuillez noter que l'adresse des Administrateurs et du Commissaire a changé comme suit:

Administrateurs:

ProServices MANAGEMENT, S.à r.l., 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

LUXROYAL MANAGEMENT S.A., 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

UTILITY CORPORATE SERVICES, S.à r.l., 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Commissaire:

EUROPEAN TRUST SERVICES (LUXEMBOURG), S.à r.l., 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 janvier 2006.

KGC NETWORKS LUXEMBOURG S.A.

Représentée par ProServices MANAGEMENT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2006, réf. LSO-BN00523. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014975/1084/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

AMCO ADVISORS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 115.491.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the sixth day of April.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared:

AMCO ADVISORS CENTRAL & EASTERN EUROPE LLP, a company incorporated and governed by the laws of England having its registered office at 98, Arundel Avenue, South Croydon, Surrey, CR2 8BE, UK, (Commercial Register of England LLP Number OC 312038).

Represented by Mr Max Welbes, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal on March 24, 2006, which, initialed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée).

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name AMCO ADVISORS (LUXEMBOURG), S.à r.l., which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

Art. 2. The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licenses, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Luxembourg law of 31 July 1929 on Holding Companies, as amended.

The Company may, in particular, act as general partner (associé gérant commandité) of AMCO CEE REAL ESTATE OPPORTUNITIES SCA SICAR.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for the amendments to the Articles.

However, the Board of Managers (as defined below in article 11 of the Articles) of the Company is authorized to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 4. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II.- Capital - Shares

Art. 5. The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred and twenty five (125) shares. Each Share has a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

Art. 6. The capital may be changed at any time by a decision of the general meeting of shareholders, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 7. All shares will have equal rights.

Art. 8. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law. In particular, transfers of shares inter vivos and by reason of death to third parties shall be subject to the approval of shareholders representing at least 75% (three-quarters) of the share capital of the Company.

In addition, each shareholder agrees that it will not pledge or grant a security interest in any share without the prior written consent of the Board of Managers (as defined below).

Chapter III.- Management

Art. 10. The Company is managed by a board of managers (the «Board of Managers») and each member a «Manager») of no less than two (2) and no more than three (3) members. The members of the Board of Managers need not be shareholders.

The Managers are appointed for a term of five (5) years. They are re-eligible. Each Manager may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

Any decision in connection with the management of the Company shall be taken collectively by the Board of Managers in compliance with article 11 of the Articles.

Towards third parties, the general power of representation of the Company is granted to any Manager as provided by article 12 of the Articles, and pursuant to article 191bis paragraph 5 of the Law, any deed, agreement or generally any document executed in compliance with articles 10 and 12 of the present Articles are valid and binding vis-à-vis third parties. The exercise of the general power of representation by any Manager does not require prior approval by the Board of Managers acting collectively.

Art. 11. In dealing with third parties and without prejudice to articles 10 and 12 of the present Articles, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all administration and disposition acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

Art. 12. Towards third parties, the Company shall be validly bound by the sole signature of any Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by any Manager.

Art. 13. Any Manager may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

Any Manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 14. The Board of Managers may elect a chairman from among its members. The first chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the chairman is unable to be present, he will be replaced by a Manager elected for this purpose from among the Managers present at the meeting.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman or by any two Managers. In case that all the Managers are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

The resolutions by the Board of Managers are validly adopted if approved by more than half of the members of the Board of Managers, present or represented. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video or by telephone.

Written resolutions of the Board of Managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the members of the Board of Managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Board of Managers' meetings, physically held.

Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any two Managers or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV.- General meeting of Shareholders

Art. 15. Each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

In case of one shareholder owning all the shares, it assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting and its decisions are recorded in writing.

Art. 16. Shareholders meetings may always be convened by any Manager, failing which by shareholders representing more than half of the capital of the Company.

The holding of general meetings shall not be obligatory where the number of shareholders does not exceed twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Should the Company have more than twenty-five shareholders, at least one annual general meeting must be held each year.

Whatever the number of shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the shareholders for approval who also shall vote specifically as to whether discharge is to be given to the Board of Managers.

Collective decisions of shareholders are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the corporate capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's corporate capital in accordance with any provisions of the Law.

Moreover, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Chapter V.- Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year.

Art. 18. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's corporate capital.

To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by Law and by the Articles, the Board of Managers shall propose that funds available be distributed.

The decision to distribute funds and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the shareholders.

The Board of Managers may however decide to pay interim dividends. In such case, the general meeting of shareholders shall ratify the interim dividends and shall, upon proposal from the Board of Managers and within the limits provided by Law and the Articles decide to distribute what has not been paid as interim dividends or otherwise.

Chapter VI.- Dissolution- Liquidation

Art. 20. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the shareholders.

Art. 21. The liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority of the shareholders representing three-quarters of the Company's corporate capital.

The liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII.- Applicable law

Art. 22. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31 December 2006.

Subscription - Payment

The Articles having thus been established, AMCO ADVISORS CENTRAL & EASTERN EUROPE LLP has subscribed for the one hundred twenty-five (125) shares as follows. All these shares have been fully paid up in cash, therefore the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand seven hundred and fifty Euro (1,750.- EUR).

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1. The number of Managers is fixed at three (3).
2. The following persons are appointed Managers for a period of five years expiring in 2011:
 - a. Chairman: Mr Dmitry Alekhin, company manager, born in Moscow on September 10, 1954, residing in 20 Spiridonovka Street, 123001 Moscow, Russia;
 - b. Member: Mr Robert Hovenier, private employee, born in Seedorf on May 28, 1965, residing in 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; and
 - c. Member: Mr Carl Speecke, private employee, born in Courtrai on March 5, 1964, residing in 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

In accordance with article 12 of the Articles, the Company shall be validly bound towards third parties, by the sole signature of any Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by any Manager.

3. The registered office of the Company is set at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le six avril.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

AMCO ADVISORS CENTRAL & EASTERN EUROPE LLP, une société constituée et réglementée par le droit anglais ayant son siège social à 98, Arundel Avenue, South Croydon, Surrey, CR2 8BE, UK, (Registre de Commerce anglais LLP Numéro OC 312038).

Représentée par Monsieur Max Welbes, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 24 mars 2006, signé ne varietur par la personne comparante et par le notaire et qui restera annexée au présent acte afin d'être reçue en même temps par les autorités d'enregistrement.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée.

Chapitre I^{er}. - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de AMCO ADVISORS (LUXEMBOURG), S.à r.l., qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. L'objet de la Société est de prendre des participations, de quelque sorte que ce soit, dans des sociétés commerciales, industrielles, financières ou autre, au Luxembourg ou à l'étranger; d'acquérir des valeurs et des droits au moyen de participation, contribution, souscription, prise ferme ou option, négociation, ou de tout autre manière, dont entre autre l'acquisition, l'exploitation et le développement de brevets et licences; d'accorder aux entreprises dans lesquelles la Société à un intérêt toute assistance, prêts, avances ou garanties, et enfin d'accomplir toute opération directement ou indirectement liées à son objet, sans vouloir sans pour autant bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participation financières telle que modifiée.

La Société peut, en particulier, agir en qualité d'associé gérant commandité de AMCO CEE REAL ESTATE OPPORTUNITIES SCA SICAR.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec toutes les matières décrites ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Toutefois, le Conseil de Gérance (tel que défini ci-après à l'article 11 des Statuts) est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et succursales à la fois au Luxembourg et à l'étranger.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. - Capital - Parts sociales

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), chacune.

Art. 6. Le capital peut être modifié à tout moment par décision de l'assemblée générale des associés en respectant l'article 16 des Statuts.

Art. 7. Toutes les parts sociales donnent droit à des droits égaux.

Art. 8. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la société.

Art. 9. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi. En particulier, les transferts de parts sociales entre vifs et pour cause de mort à des tierces parties seront soumis à l'approbation des associés représentant au moins 75% (trois-quarts) du capital de la Société.

Chaque associé s'engage à ne pas mettre en gage ou conférer des garanties sur les parts sociales qu'il détient sans le consentement préalable et écrit du Conseil de Gérance.

Chapitre III.- Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance» et chaque membre un «Gérant»), composé de deux (2) membres au moins et trois (3) membres au plus. Les membres du Conseil de Gérance ne sont pas obligatoirement associés.

Les Gérants sont nommés pour une période de cinq (5) ans. Ils sont ré-éligibles. Chaque Gérant peut être révoqué avec ou sans raison par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Toute décision à prendre concernant la gestion de la Société sera prise collectivement par le Conseil de Gérance conformément à l'article 11 des Statuts.

Envers les tiers, le pouvoir général de représentation de la Société est conféré à tout Gérant tel que stipulé à l'article 12 des Statuts, et en vertu de l'article 191bis paragraphe 5 de la Loi, tout acte, contrat ou généralement tout document exécuté en conformité aux articles 10 et 12 des présents Statuts sont valables et créeront des obligations à la charge de la Société vis-à-vis des tiers. L'exercice du pouvoir général de représentation par tout Gérant ne requiert pas l'approbation préalable du Conseil de Gérance agissant collectivement.

Art. 11. Dans les rapports avec les tiers et sans préjudice des articles 10 et 12 des présents Statuts, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes d'administration et de disposition et toutes opérations conformes à l'objet social de la Société.

Les compétences non expressément réservées par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la seule signature de tout Gérant ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par un Gérant.

Art. 13. Tout Gérant peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

Tout Gérant déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces mandataires, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 14. Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Le premier président peut être choisi lors de la première assemblée générale des associés. Si le président est incapable d'être présent, il sera remplacé par un Gérant élu à cet effet parmi les Gérants présent à la réunion.

Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation du président ou de deux Gérants. Lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un email ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre membre pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

Toute décision du Conseil de Gérance est valablement adoptée lorsqu'elle est approuvée par plus de la moitié des membres du Conseil de Gérance, présents ou représentés. En cas d'égalité des voix, le président aura une voix de préférence.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants à la réunion en utilisant ou non ce type de technologie et chaque participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

Des résolutions écrites du Conseil de Gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par tous les membres du Conseil de Gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil de Gérance physiquement tenue.

Les votes pourront également être exprimés par fax, e-mail, télégramme ou téléphone, et dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux réunions. Des extraits seront certifiés par deux des Gérants ou par toute personne désignée par les deux Gérants ou lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

Chapitre IV.- Assemblée générale des associés

Art. 15. Tout associé peut prendre part aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé a un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital social.

En cas d'associé unique, celui-ci exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés et ses décisions sont établies par écrit.

Art. 16. Des assemblées générales pourront toujours être convoquées par tout Gérant, à défaut par les associés représentant plus de la moitié du capital de la Société.

La tenue d'assemblée générale n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Lorsqu'il y aura plus de vingt-cinq associés, il devra être tenu, chaque année, une assemblée générale.

Quel que soit le nombre d'associés, le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation des associés qui se prononceront aussi par un vote spécial sur la décharge à donner au Conseil de Gérance.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation par écrit, les associés

sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Cependant, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Par ailleurs, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des associés et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Chapitre V.- Année sociale - Bilan

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 18. A la fin de chaque année sociale, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comportant l'indication de l'actif et du passif de la Société.

Chaque associé peut consulter cet inventaire et le bilan au siège social de la Société.

Art. 19. Les profits de l'exercice social repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société dans le respect de la Loi et des Statuts, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par l'assemblée générale des associés. Le Conseil de Gérance peut cependant décider de distribuer des dividendes intérimaires. Dans un tel cas, l'assemblée générale des associés ratifiera les acomptes sur dividendes et décidera, sur proposition du Conseil de gérance et dans les limites fixées par la Loi et les Statuts, de distribuer ce qui n'a pas encore été payé comme acomptes sur dividendes ou autre.

Chapitre VI.- Dissolution- Liquidation

Art. 20. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de l'un de ses associés.

Art. 21. La liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII.- Loi applicable

Art. 22. Il est fait référence aux prescriptions de la Loi pour toutes les matières non-traitées explicitement dans ces Statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

Souscription - Paiement

Les Statuts ayant été établi, AMCO ADVISORS CENTRAL & EASTERN EUROPE LLP a souscrit pour cent vingt-cinq (125) parts sociales. Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Estimation des coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille sept cent cinquante euros (1.750,- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparants précités, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des Gérants est fixé à trois (3).

2. Les personnes suivantes sont désignées comme Gérants pour une période de cinq ans expirant en 2011:

a. Président: Monsieur Dmitry Alekhin, gérant de société, né à Moscou le 10 septembre 1954, demeurant à 20 Spiridonovka Street, 123001 Moscow, Russie,

b. Membre: Monsieur Robert Hovenier, employé privé, né à Seedorf le 28 mai 1965, demeurant à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et

c. Membre: Monsieur Carl Speecke, employé privé, né à Courtrai le 5 mars 1964, demeurant à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

En vertu de l'article 12 des Statuts, la Société sera valablement liée vis-à-vis des tiers par la seule signature d'un des Gérants ou de toute personne à qui un tel pouvoir a été donné par un des Gérants.

3. Le siège social de la Société est fixé au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Welbes, J.-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2006, vol. 28CS, fol. 18, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2006.

G. Lecuit.

(034460/220/380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2006.

**OIKOPOLIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. OEKimmO, G.m.b.H.).**

Siège social: L-5365 Munsbach, 13, parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 62.528.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg le 30 janvier 2006.

P. Bettingen

Notaire

(012917/202/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2006.

CARAVEL INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 37.372.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2006, réf. LSO-BM08321, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CARAVEL INVESTISSEMENTS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(012234/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2006.

KALK EN DOLOMIET MAATSCHAPPIJ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.
R. C. Luxembourg B 95.474.

Extrait de la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue en date du 30 décembre 2005

Avec effet au 1^{er} janvier 2006, le siège social a été transféré de L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre à L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.

Luxembourg, le 6 février 2006.

Pour avis sincère et conforme

KALK EN DOLOMIET MAATSCHAPPIJ S.A.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2006, réf. LSO-BN01859. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015277/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

PEROT SYSTEMS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Dommeldange, 12, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 69.893.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 février 2006, réf. LSO-BN03756, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2006.

Signature.

(017388//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

BLUESTONE RESIDUALS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 9.000,-.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 105.303.

—
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance tenue à Luxembourg,
le 27 janvier 2006 à 7:20 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Le transfert du siège social de la société du 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg vers 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est approuvé avec effet à partir de la date de la réunion.

Veuillez noter que l'adresse du Gérant a changé comme suit:

EUROLEX MANAGEMENT S.A., 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 janvier 2006.

BLUESTONE RESIDUALS, S.à r.l.

Représentée par EUROLEX MANAGEMENT S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2006, réf. LSO-BN00498. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014969/1084/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

PORTEUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 36.460.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 17 février 2006, réf. LSO-BN03939, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PORTEUR S.A.

Le Conseil d'Administration

Signature

(017425/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

PORTEUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 36.460.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 17 février 2006, réf. LSO-BN03941, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PORTEUR S.A.

Le Conseil d'Administration

Signature

(017426/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

PORTEUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 36.460.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 17 février 2006, réf. LSO-BN03942, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PORTEUR S.A.

Le Conseil d'Administration

Signature

(017414/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

41171

OSBORNE & MOORE S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 25.170.

Messieurs et Mesdames les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 15 mai 2006 à 17.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00816/755/18)

Le Conseil d'Administration.

SPORTS GROUP DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 59.579.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 11 mai 2006 à 13.30 heures au siège social avec pour:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la Société,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00817/755/19)

Le Conseil d'Administration.

PATRIMOINE FUND SELECT, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 65.852.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav PATRIMOINE FUND SELECT à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 9 mai 2006 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

II (01750/755/21)

Le Conseil d'Administration.

41172

ALBIN WEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 30.277.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 12 mai 2006 à 17.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00818/755/19)

Le Conseil d'Administration.

CREOLA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 65.349.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 19 mai 2006 à 9.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Délibérations et décisions sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mars 2006 n'a pas pu délibérer valablement quant à la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01462/755/17)

Le Conseil d'Administration.

SCHUMANN - LAVEDRINE ASSET MANAGEMENT I, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 87.004.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav SCHUMANN LAVEDRINE ASSET MANAGEMENT I à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 10 mai 2006 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

II (01752/755/22)

Le Conseil d'Administration.

41173

NISOCA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 85.291.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 9 mai 2006 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 sur la législation des sociétés.
5. Divers.

II (01242/000/16)

Le Conseil d'Administration.

ROCHELUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 35.011.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 10 mai 2006 à 10.00 heures au 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg avec pour:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01332/755/18)

Le Conseil d'Administration.

CompAM FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 92.095.

Shareholders are kindly convened to the

ANNUAL GENERAL MEETING

called to decide upon the accounts for the fiscal year ended December 31st, 2005, which will be held, at the registered office of the Company, 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, on May 10th, 2006 at 11.00 a.m. with the following

Agenda:

1. Review and approval of the Board of Directors and Independent Authorised Auditor's report for the fiscal year ended on 31st December 2005.
2. Consideration and approval of the annual report and financial statements for the fiscal year ended on 31st December 2005.
3. Allocation of the results for the fiscal year ended 31st December 2005.
4. Discharge of liabilities to the Directors and to the Independent Authorised Auditor for the fiscal year ended on 31st December 2005.
5. Statutory appointments for the fiscal year ending on 31st December 2006.
6. Payment of Director's fee for the year 2006.
7. Miscellaneous.

According to the Luxembourg Law dated August 10th, 1915, decisions on the Agenda of the Annual General Meeting duly constituted will require no quorum and will be taken on a simple majority of the votes expressed by the Shareholders present or represented.

Conditions to attend the Meeting:

The Shareholders will be allowed to attend the Meeting by giving proof of their identity, provided that they have informed the company, at its registered office (4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg / Administration CompAM FUND), by May 8th, 2006 at the latest of their intention to attend personally the Meetings. The Shareholders who could

not attend personally the Meeting can be represented by any person of their convenience or by proxy ; in this respect, proxies will be available at the registered office of the company.

In order to be taken in consideration, the proxies duly completed and signed must be received at the registered office of the company by May 8th , 2006 at the latest.

The persons who will attend the Meetings, in quality of Shareholders or by proxy, will have to produce to the Board a blocked certificate of the Shares they own directly or by virtue of a proxy in the books of :

- For Luxembourg:

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A., 4, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

- For Italy:

SELLA HOLDING BANCA SpA, Via Italia 2, I-13900 Biella, Italia

II (01788/755/38)

The Board of Directors.

PARTS IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 99.238.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 8 mai 2006 à 18.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
4. Démission d'un Administrateur et décharge à lui donner.
5. Nomination d'un nouvel Administrateur.
6. Divers.

II (01378/000/17)

Le Conseil d'Administration.

WOODLANDER PROJECT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 62.226.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 8 mai 2006 à 15.30 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

II (01721/696/16)

Le Conseil d'Administration.

FICUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 111.103.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 9 mai 2006 à 17.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (01617/795/14)

Le Conseil d'Administration.

41175

G.P.G. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 63.368.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 15 mai 2006 à 10.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

L'Assemblée générale ordinaire du 20 février 2006 n'a pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'Assemblée générale extraordinaire du 15 mai 2006 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

II (01452/000/17)

Le Conseil d'Administration.

BLUESTAR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 103.013.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 9 mai 2006 à 16.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (01711/696/14)

Le Conseil d'Administration.

IMMO INTER FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 31.321.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 9 mai 2006 à 11.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2005.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge aux administrateurs et Commissaire aux Comptes.
5. Réélections statutaires; remplacement du Commissaire aux Comptes.
6. Divers.

II (01757/322/16)

ALCOR BANK LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R. C. Luxembourg B 23.204.

Les actionnaires de la société anonyme ALCOR BANK LUXEMBOURG S.A. sont invités à assister à une

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 10 mai 2006 à 10.00 heures au siège de la société.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation.
2. Nomination d'un liquidateur.
3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur.

L'assemblée générale sera valablement constituée et pourra décider valablement sur les points de l'ordre du jour si au moins la moitié du capital social est présente ou représentée. Les points de l'ordre du jour seront adoptés à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée.

Les actionnaires qui souhaitent ne pas assister à cette assemblée pourront s'y faire représenter; une procuration à cet effet est disponible au siège social de la société.

Luxembourg, le 18 avril 2006.

II (01781/701/20)

Le Conseil d'Administration.

ARQUINOS AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 52.754.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le *15 mai 2006* à 11.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

L'Assemblée générale ordinaire du 20 février 2006 n'a pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'Assemblée générale extraordinaire du 15 mai 2006 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée

II (01463/000/17)

Le Conseil d'Administration.

CEGEDEL, Société Anonyme.

Siège social: Strassen, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 4.513.

Nous avons l'honneur de convoquer Mesdames et Messieurs les actionnaires de la CEGEDEL, société anonyme, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *mardi 9 mai 2006* à 10.30 heures, au siège social, 2, rue Thomas Edison à Strassen, à l'effet de délibérer sur les objets suivants:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion et rapport consolidé de gestion du conseil d'administration sur l'évolution des affaires en 2005
2. Rapports du réviseur d'entreprises sur les comptes annuels et les comptes annuels consolidés de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005
3. Approbation des comptes annuels et des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2005
4. Affectation du résultat
5. Décharge à donner aux administrateurs
6. Nominations statutaires
7. Désignation d'un réviseur d'entreprises
8. Autorisation pour la société d'acquérir ses propres actions
9. Divers

Conformément à l'article 35 des statuts, les propriétaires d'actions au porteur qui désirent assister à l'assemblée générale ou s'y faire représenter doivent faire le dépôt de leurs titres au plus tard le 3 mai 2006 au siège social ou à l'un des établissements ci-après:

Dans le Grand-Duché de Luxembourg:

- 1) à la FORTIS BANQUE LUXEMBOURG, à Luxembourg;
 - 2) à la DEXIA - BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, à Luxembourg;
 - 3) à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, à Luxembourg;
 - 4) à la BANQUE DE LUXEMBOURG, à Luxembourg;
 - 5) à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE BANK & TRUST, à Luxembourg;
- ou à leurs succursales et agences.

En Belgique:

- 1) à la FORTIS BANK, à Bruxelles;
 - 2) à la DEXIA BANQUE BELGIQUE, à Bruxelles;
- ou à leurs succursales et agences.

Les procurations devront être déposées au siège social de la société au plus tard le 5 mai 2006.

II (01573/2846/36)

Le Conseil d'Administration.

41177

ILICO, Société Anonyme Holding.
Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 5.379.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 8 mai 2006 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers

II (01613/795/17)

Le Conseil d'Administration.

S.G.P.M. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 93.859.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 9 mai 2006 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

II (01722/696/16)

Le Conseil d'Administration.

BIP INVESTMENT PARTNERS, Société Anonyme.

Siège social: L-1356 Luxembourg, 1, rue des Coquelicots.
R. C. Luxembourg B 75.324.

Les actionnaires de BIP INVESTMENT PARTNERS S.A. sont invités à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège de FORTIS BANQUE LUXEMBOURG à Luxembourg, 50, avenue John F. Kennedy, le mardi 9 mai 2006 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration pour l'année 2005
2. Rapport du réviseur d'entreprises
3. Approbation des comptes annuels de l'exercice 2005
4. Affectation des résultats
5. Décharge à donner aux administrateurs
6. Election des membres du Conseil d'administration
7. Désignation du réviseur d'entreprises pour contrôler les comptes de l'exercice 2006
8. Renouvellement de l'autorisation au Conseil d'administration en vue du rachat d'actions propres
9. Divers

Nous vous rappelons qu'en application de l'article 14 des statuts de la société, les actionnaires désireux d'assister à l'Assemblée Générale devront effectuer le dépôt et demander le blocage de leurs actions au plus tard le 2 mai 2006 auprès de FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A.

Il est loisible aux actionnaires auxquels il serait impossible d'assister personnellement à cette assemblée, de s'y faire représenter par un mandataire au moyen d'une procuration. Les procurations devront être déposées au siège social de la société au plus tard le 2 mai 2006.

Le texte des résolutions qui seront soumises au vote de l'assemblée peut être consulté sur le site internet de BIP sous www.bip.lu. Il est également disponible au secrétariat de BIP (tél: 352 26 00 26 27).

II (01702/000/28)

Le Président du Conseil d'Administration.

41178

JABELMALUX S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 11.811.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 9 mai 2006 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Collège des Commissaires
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Collège des Commissaires
4. Divers.

Pour assister valablement à l'assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent déposer leurs actions dans une institution bancaire située au Luxembourg ou à la société CABRA S.A., Calesbergdreef, 5, B- Schoten.

II (01614/795/16)

Le Conseil d'Administration.

LOGOS INVEST HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 23, avenue Monterey.
H. R. Luxemburg B 58.006.

Die Aktieninhaber sind hiermit eingeladen, der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

die am 8. Mai 2006 um 10.00 Uhr am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet, beizuwohnen:

Tagesordnung:

1. Geschäftsbericht des Verwaltungsrats und Bericht des Kommissars
2. Billigung des Jahresabschlusses sowie der Ergebnisuweisung per 31. Dezember 2005
3. Entlastung an Verwaltungsrat und Kommissar
4. Annahme des Rücktritts von Verwaltungsratsmitgliedern und Ernennung ihrer Nachfolger
5. Sonderentlastung an die zurückgetretenen Verwaltungsratsmitglieder für die Ausübung ihres Mandates bis zum Datum deren Rücktritts
6. Verschiedenes.

II (01615/795/17)

Der Verwaltungsrat.

GREENFIELD INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 25.062.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 8 mai 2006 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nominations de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers

II (01618/795/17)

Le Conseil d'Administration.

PARAFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 41.667.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 10 mai 2006 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005

3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
 4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
 5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
 6. Divers
- II (01708/795/17) Le Conseil d'Administration.
-

RENU HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 13.155.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 9 mai 2006 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2005
 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
 4. Divers
- II (01619/795/14) Le Conseil d'Administration.
-

EXPLOR HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 14.653.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 10 mai 2006 à 15.00 heures, au siège social 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005
 3. Affectation du résultat
 4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
 5. Nominations statutaires
 6. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
 7. Divers
- II (01453/000/19) Le Conseil d'Administration.
-

SABAREL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 78.408.

The shareholders are convened hereby to attend the

ORDINARY MEETING

of the company, which will be held at the headoffice, on May 9, 2006 at 15.00 o'clock.

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor.
 2. Approval of the balance-sheet and profit and loss statement as at December 31, 2005 and allotment of results.
 3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ending December 31, 2005.
 4. Decision on the continuation of the activity of the company in relation to article 100 of the legislation of the companies.
 5. Statutory Elections.
 6. Miscellaneous.
- II (01625/000/18) The Board of Directors.
-

FONCIERE NEWTON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 107.354.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 8 mai 2006 à 13.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
 2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
 4. Divers.
- II (01622/000/15) *Le Conseil d'Administration.*
-

BAYSIDE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 66.780.

The shareholders are convened hereby to attend the
ORDINARY MEETING
of the company, which will be held at the headoffice, on May 9, 2006 at 15.30 o'clock.

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor.
 2. Approval of the balance-sheet and profit and loss statement as at December 31, 2005 and allotment of results.
 3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ending December 31, 2005.
 4. Miscellaneous.
- II (01623/000/15) *The Board of Directors.*
-

EOWYN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 109.287.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 8 mai 2006 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
 2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
 4. Divers.
- II (01624/000/15) *Le Conseil d'Administration.*
-

POLIFONTAINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 16.974.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 8 mai 2006 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
 2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
 4. Divers.
- II (01626/000/15) *Le Conseil d'Administration.*
-

41181

DORANDA S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 87.625.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 9 mai 2006 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers

II (01704/795/17)

Le Conseil d'Administration.

DESTINY INVEST S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 77.236.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 8 mai 2006 à 14.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2004 et 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (01709/696/15)

Le Conseil d'Administration.

CABLINVEST S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 86.134.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 9 mai 2006 à 14.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

II (01710/696/16)

Le Conseil d'Administration.

BROOKLYN BRIDGE COMPANY S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 38.667.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 9 mai 2006 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants

5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission

6. Divers

II (01620/795/17)

Le Conseil d'Administration.

SHIVLING HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 31.938.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 8 mai 2006 à 13.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

II (01621/000/16)

Le Conseil d'Administration.

CAPSTAR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 84.102.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 8 mai 2006 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
4. Divers.

II (01631/000/15)

Le Conseil d'Administration.

CML, COMPAGNIE MARITIME LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 25.179.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 8 mai 2006 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
4. Divers.

II (01630/000/15)

Le Conseil d'administration.

FDR GESTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 22.988.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 9 mai 2006 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.

2. Approbation du bilan et compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

II (01629/000/16)

Le Conseil d'Administration.

ADVANCED DEVELOPMENT VENTURE PRIVATE EQUITY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 79.200.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 10 mai 2006 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (01665/000/16)

Le Conseil d'Administration.

DYATEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 15.389.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 10 mai 2006 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (01690/506/15)

Le Conseil d'Administration.

LES CERISIERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 34.675.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331, Luxembourg, le 9 mai 2006 à 11.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
7. Divers

II (01574/000/19)

Le Conseil d'Administration.

41184

VATEM S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 18.487.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 9 mai 2006 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

II (01693/506/16)

Le Conseil d'Administration.

METALS FINANCE INVEST S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 87.592.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 9 mai 2006 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (01691/506/15)

Le Conseil d'Administration.

I.S.T. - INTERNATIONALE SPEDITION UND TRANSPORT S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 14.213.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 10 mai 2006 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (01692/506/15)

Le Conseil d'Administration.